

(¹)

— N° 58. —

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SÉANCE DU 30 DÉCEMBRE 1870.)

BUDGET AMENDÉ

DU

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

POUR L'EXERCICE 1871 (¹).

(¹) Budget primitif, n° 28 (session extraordinaire de 1870).

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de loi contenant le Budget des Travaux publics, pour l'exercice 1871, a été soumis à la Chambre des Représentants au mois de janvier 1870.

Après examen par les sections et en section centrale, il a fait l'objet d'un rapport qui a été déposé dans la séance du 12 mai suivant. Mais la discussion et le vote n'en ayant pu avoir lieu avant la clôture de la session et la dissolution des Chambres ayant eu pour effet d'annihiler tous les projets de loi sur lesquels il n'avait pas été statué, un nouveau projet de Budget a été présenté dès la reconstitution des Chambres issues des élections du 2 août dernier.

Avant cette époque, le Département des Travaux publics avait déjà proposé quelques amendements dont il est fait mention au début du rapport présenté le 12 mai 1870, au nom de la section centrale (*Documents parlementaires*, session de 1869-1870, n° 203), sur le premier projet de Budget. Il savait que d'autres modifications bien plus importantes devaient y être apportées par suite de la reprise par l'État, à partir du 1^{re} janvier 1871, de 601 kilomètres de chemin de fer cédés par la Société générale d'exploitation de chemins de fer.

Mais, dans l'impossibilité où il se trouvait alors de traduire en chiffres l'influence de cette grande mesure sur les crédits budgétaires à demander pour l'exercice 1871, le Département des Travaux publics s'est borné à représenter, dans la séance de la Chambre du 20 août 1870, le premier projet de Budget de cet exercice, se réservant d'y proposer les amendements devenus nécessaires lorsqu'il pourrait les arrêter définitivement.

Ces amendements sont renseignés au tableau ci-annexé contenant les développements du nouveau projet de Budget soumis à l'examen des Chambres. Les explications qui vont suivre permettront d'en apprécier les motifs.

CHAPITRE I^{er}. — ADMINISTRATION CENTRALE.ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires et employés.*

L'allocation portée au premier projet de Budget s'élevait à la somme de fr.	724,505	»
Celle qui est demandée par voie d'amendement est de	816,465	»
Soit une augmentation de fr.	91,960	»

se répartissant comme il suit entre les divers services qui composent l'administration centrale :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

SERVICES.	Premier projet	Projet amendé.	Augmentation	Diminution.
A. Secrétariat général et régie	140,680	159,500	18,820	»
B. Ponts et chaussées et mines	119,200	121,700	2,500	»
C. Chemins de fer, postes et télégraphes	429,625	500,265	70,640	»
D. Surveillance des chemins de fer concédés	55,000	33,000	»	»
	<u>724,505</u>	<u>816,465</u>	<u>91,960</u>	<u>»</u>

A. — Secrétariat général et régie.

L'allocation de fr.	140,680	»
qui figurait au premier projet de Budget, doit être réduite d'une somme de	7,540	»

représentant les traitements de six expéditionnaires qui, depuis assez longtemps, sont détachés à la direction du chemin de fer, chargée du contrôle des recettes. En transférant cette somme du litt. A au litt. C de l'art. 2, on ne fait que régulariser un état de choses qui existe de fait et que le travail toujours croissant du service du contrôle oblige à rendre définitif. Il reste donc 153,140 »

Mais, par contre, il y a lieu d'ajouter à cette allocation une somme de 6,860 »
représentant les salaires de sept employés auxiliaires attachés au bureau d'expédition, et qui, jusqu'à présent, ont été payés à charge de l'art. 4, *salaires*. Il ne s'agit donc que d'un simple transfert, et non d'une augmentation de dépense.

D'un autre côté, la reprise par l'État des nouvelles lignes de chemins de fer mentionnées ci-dessus aura pour conséquence inévitable d'augmenter notablement le travail qui incombe à la régie et au secrétariat général. — Il ne serait guère possible d'apprécier, dès à présent, avec exactitude l'influence de cette mesure au point de vue de l'accroissement de besogne qu'elle occasionnera à ces branches de service de l'administration centrale; mais il est permis d'affirmer qu'il n'en est tenu compte que dans une proportion très-moderée en ne sollicitant que les fonds nécessaires à la rémunération actuelle de *trois* nouveaux contrôleurs payeurs de la régie, appelés à desservir les 601 kilomètres de voie ferrée, ajoutés au réseau de l'État; *trois* nouveaux commis pour le service de la comptabilité centrale des dépenses et celui du personnel; et *trois* expéditionnaires supplémentaires.

L'augmentation de crédit pétitionnée en vue de ces nominations est de	19,500	»
---	--------	---

Elle a été également réduite autant que possible puisqu'elle ne représente que la moyenne de la dépense normale.

Somme égale au crédit du litt. A. fr.	159,500	»
---	---------	---

NOTE PRÉLIMINAIRE.

B. — *Ponts et chaussées et mines.*

Le crédit qui figure à ce littéra est de 121,700 francs.

L'augmentation de 2,500 francs qu'il présente sur celui que comportait le premier projet de Budget est le résultat de la création, à l'administration centrale des ponts et chaussées, d'un bureau spécialement chargé du classement et de la conservation des plans ainsi que des archives qui s'y rattachent.

Il paraît superflu de faire ressortir l'utilité d'un pareil service dans une administration où sont centralisés les innombrables plans de tous les travaux qui s'exécutent sur les divers points du royaume.

C. — *Chemin de fer, postes et télégraphes.*

La part du personnel de l'administration centrale des chemins de fer, postes et télégraphes dans le crédit pétitionné à l'article 2 du premier projet de Budget était de fr. 429,625 »

Les prévisions de dépenses arrêtées en dernier lieu s'élèvent à 500,265 »

Soit une augmentation de. . . . fr. 70,640 »

dont voici la décomposition :

1^o Transfert du litt. A, par suite de l'adjonction définitive de six expéditionnaires à la direction du contrôle des recettes. fr. 7,540 »

2^o Nomination d'un chef de bureau et d'un commis pour le service d'inspection générale du service général, etc. 6,000 »

3^o Nomination, par suite de la reprise des lignes de la Société générale d'exploitation, ajoutées au réseau de l'État :

De deux inspecteurs à la direction du contrôle des recettes (1). fr. 4,200 »

D'un inspecteur pour la direction du contrôle des matières 6,500 »

D'un chef de bureau pour le service des comptes courants à la direction du contrôle des recettes 4,200 »

De trois commis-chefs pour la direction du service général 9,600 »

De trente-six commis, dont huit pour la direction du service général, vingt-six pour celle du contrôle des recettes et deux pour le contrôle des matières 64,800 »

89,400 »

ENSEMBLE. fr. 102,640 »

(1) Ces deux inspecteurs seront pris parmi les chefs de bureau actuels, la somme de 4,200 francs ne représente que la différence entre les traitements moyens des deux grades.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Ces extensions de cadre sont indispensables pour assurer le service de l'administration centrale, dont le développement sera considérable à raison tant de l'adjonction des lignes reprises de la Société générale d'exploitation et de l'ouverture de nouvelles sections de chemins de fer que de l'extension continue et graduelle que prennent les services des postes et des télégraphes.

Toutefois, les agents qui viendront occuper les emplois spécifiés ci-dessus débiteront par le traitement *minimum* de leur grade, tandis que les nouveaux auxiliaires à admettre n'obtiendront, dès leur entrée dans l'administration, qu'un traitement qui sera, en général, inférieur à la moyenne budgétaire sollicitée.

Ces considérations déterminent l'administration à n'inscrire au présent Budget que les deux tiers environ de la dépense, sauf à en faire figurer le complément au Budget de l'exercice prochain.

ART. 3. — *Frais de route et de séjour.*

L'allocation votée pour 1870 est de fr.	33,200 »
Au projet de Budget primitif pour l'exercice 1871, il était demandé	38,000 »
Soit en plus. fr.	<u>4,800 »</u>

La justification de cette augmentation a été donnée à la p. 451 de la note préliminaire (*Doc. parl.*, session de 1869-1870, n° 59) et acceptée par la section centrale qui a examiné le premier projet de Budget.

La même allocation de fr.	38,000 »
ayant été reproduite au projet de Budget, déposé au mois d'août dernier, il y a lieu de l'augmenter de	<u>2,400 »</u>
et, par conséquent, de la porter à	40,400 »

pour couvrir les frais de déplacements des trois nouveaux contrôleurs payeurs de la régie.

ART. 4. — *Traitements des huissiers, etc., salaires des gens de service.*

L'allocation pétitionnée au projet de Budget déposé au mois d'août dernier s'élevait à fr.	63,800 »
elle ne comprenait pas l'augmentation de	5,200 »
qui avait été demandée par voie d'amendement au premier projet et que la section centrale avait acceptée (voir <i>Documents parlementaires</i> , session de 1869-1870, n° 205, p. 3).	

D'un autre côté, l'adjonction au réseau de l'État des voies ferrées cédées par la Société générale d'exploitation nécessite l'admission de treize classeurs et de deux messagers pour le ser-

A REPORTER. fr. 69,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. fr.	69,000 »
vice de la direction du contrôle des recettes, d'un messenger et de deux porteurs ou aides-messagers pour le service de l'indicateur général. Ce personnel supplémentaire occasionnera une dépense de.	15,400 »
Enfin, les besoins nouveaux qui se sont manifestés en 1870 et qui nécessiteront une demande de crédit supplémentaire pour cet exercice, exigent une augmentation de crédit évaluée à	15,060 »
Elle est due à l'extension générale des services et à la dispersion des nombreux locaux qu'occupent les bureaux du Département des Travaux publics.	
De ces divers chefs l'allocation devrait être portée à . . .	99,460 »
Mais, d'autre part, elle doit être réduite de	6,860 »
par suite du transfert d'égale somme opéré de l'article 4 à l'article 2 et représentant les salaires de sept employés auxiliaires attachés aux bureaux d'expédition.	
L'allocation est donc définitivement arrêtée à la somme de. fr.	92,600 »

Soit une augmentation de 28,800 francs sur celle qui a été votée au Budget de 1870 et qui, comme on vient de le dire, sera notoirement insuffisante.

ART. 5. — *Matériel des différents services de l'administration centrale.*

L'augmentation de l'effectif du personnel, qui est la conséquence de l'extension du réseau des chemins de fer de l'État, entraîne inévitablement l'obligation de pourvoir un grand nombre de bureaux des objets mobiliers les plus indispensables.

Il a été constaté que l'allocation de fr.	80,000 »
votée au Budget de 1870 devrait, de ce chef, être augmentée, à titre de dépense extraordinaire, de	15,000 »
et, à titre de charge ordinaire, de	5,000 »
Soit ensemble. fr.	100,000 »

CHAPITRE II. — PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.

2^{me} SECTION. — BATIMENTS CIVILS.

ART. 9.

Il n'est apporté à cet article qu'un changement sans importance : il consiste dans l'addition, au libellé, des mots : *achat et frais de conservation*

NOTE PRÉLIMINAIRE.

d'objets pour les fêtes et cérémonies publiques. La bonne conservation de ces objets produira nécessairement une économie de beaucoup supérieure à la faible dépense qu'elle occasionnera et qui n'entraîne pas, d'ailleurs, une augmentation du crédit sollicité à cet article.

3^{me} SECTION. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE
ET DES POLDERS.

Les diverses allocations demandées pour ce service peuvent être maintenues, sauf les modifications suivantes :

ART. 18. — *Canal de Muestricht à Bois-le-Duc.*

Suppression du crédit de fr.	12,000	»
demandé primitivement pour l'agrandissement du bassin de Brée.		

ART. 21. — *Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements.*

Réduction à 16,000 francs du crédit de 24,500 francs primitivement sollicité, soit une diminution de	8,500	»
somme demandée au projet de Budget pour la construction de dépendances aux maisons éclésières et pontonnières.		

ART. 31. — *Canal de Selzaete à la mer du Nord.*

Réduction à 6,400 francs du crédit de 36,400 francs demandé en premier lieu, soit une diminution de	30,000	»
se rapportant aux travaux d'exhaussement et de consolidation des piles et des murs de front de l'écluse maritime de Heyst.		

ART. 36.

Réduction à 10,000 francs du crédit de 25,000 francs, porté au Budget pour plantations nouvelles le long des rivières et canaux; soit une diminution de	15,000	»
---	--------	---

Ces diverses réductions, s'élevant ensemble à fr.	65,500	»
peuvent être opérées sans inconvénient, les dépenses en vue desquelles les crédits supprimés avaient été demandés n'étant pas indispensables dans le cours du prochain exercice.		

NOTE PRÉLIMINAIRE.

6^{ME} SECTION — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉESART 43. — *Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées, frais de bureau et de déplacements.*

L'allocation proposée au projet primitif s'élevait à la somme de fr. 699,270 »

Elle présentait, comparativement au crédit voté pour 1870, une augmentation de 12,000 francs qui a été justifiée dans la note préliminaire au Budget de 1871 et acceptée par la section centrale, à la suite d'explications reproduites à la page 12 de son rapport (*Documents parlementaires*, session de 1869-1870, n° 205).

La mise en exploitation d'une étendue considérable de chemins de fer concédés et la reprise par l'État, en vertu de la loi du 3 juin 1870, d'un grand nombre de lignes concédées et restant à construire, nécessitent une nouvelle augmentation du personnel du corps des ponts et chaussées. Il est impossible que le personnel, tel qu'il est constitué, puisse satisfaire au surcroît de travail qui résultera de ces mesures et exercer une surveillance efficace sur les nouvelles voies de communication tout en remplissant les autres obligations qui lui incombent. La somme de 12,000 » demandée par amendement permettra de nommer le nombre de conducteurs jugé nécessaire pour faire face à ces nouvelles exigences du service.

L'allocation s'élèverait donc, pour 1871, à fr. 711,270 »

Mais il y a lieu d'en déduire une somme de 9,000 » représentant les traitements des agents payés jusqu'à présent sur cette allocation, qui ont été appelés au nouveau service des bâtiments civils, organisé par un arrêté royal du 9 avril 1870, et dont il est parlé ci-après. L'allocation resterait donc fixée, pour 1871, à fr. 702,270 »

ART. 44. — *Traitements et indemnités des chefs de bureau et commis, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canaux et autres agents subalternes des ponts et chaussées.*

Le crédit proposé au projet de Budget de 1871 était de . fr. 722,579 »

Il présentait, comparativement à l'allocation votée pour 1870, une augmentation de 27,586 francs dont la justification a été donnée à la p. 29 de la note préliminaire.

Une nouvelle augmentation de 4,530 » qui porterait l'allocation à fr. 726,909 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . . fr. 726,909 »

est jugée nécessaire pour faire face aux besoins énumérés ci-après :

1° Traitement d'un pontonnier et d'un aide au pont de la Boucherie sur la Lys à Gand . fr. 1,400 »

Ce pont a été reconstruit dans le courant de l'année 1868. Jusqu'alors le service en avait été affermé; mais, par suite des difficultés de la manœuvre, résultant des dimensions extraordinaires de cet ouvrage d'art, il n'a plus été possible, malgré plusieurs tentatives, de trouver, dans des conditions favorables, un nouveau fermier; de sorte que l'administration des ponts et chaussées s'est vue dans la nécessité de confier cette manœuvre à deux agents qu'elle paye sur la présente allocation.

2° Indemnité aux fermiers chargés de la manœuvre des ponts de *Nieuport* n° 8, à Furnes, du *Pélican* et de *Dunkerque* sur le canal de Nieuport à Dunkerque, de l'*Union*, de *Tervae-ten*, dit *Hoogebrug*, de *Knocke*, de *Stavele* et d'*Eltzendamme* sur l'*Yser* 875 »

Depuis quelques années, les fermiers de ces ponts ont refusé d'en continuer la manœuvre moyennant la perception, à leur profit, des péages établis et ont exigé une indemnité variant de 25 à 200 francs. C'est pour satisfaire à ces exigences que la somme de 875 francs est demandée.

3° Augmentation des traitements du personnel de l'écluse du Kattendyck à Anvers 2,055 »

Aux termes d'une convention intervenue, entre l'État et la ville d'Anvers, le 16/26 août 1858, les frais d'entretien de ladite écluse, ainsi que les traitements du personnel attaché à sa manœuvre, sont, par moitié, à charge de chacune des parties contractantes.

La ville d'Anvers, par suite de la réorganisation complète de ses différents services, a dû augmenter d'une somme de 4,110 francs, les traitements du personnel précité. C'est pour faire face à la moitié de cette dépense que l'augmentation de 2,055 francs est sollicitée.

SOMME ÉGALE. . . fr. 4,330 »

A REPORTER. . . . fr. 726,909 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. fr. 726,909 »

Mais par suite de la création du service spécial des bâtiments civils, décrétée en principe par arrêté royal du 9 avril 1870, il y a lieu de distraire de cette allocation pour la transférer à l'article 45 ci-après, une somme de fr. 20,000 »
représentant les traitements des agents payés jusqu'à présent sur la présente allocation et qui ont été appelés à faire partie de ce nouveau service.

L'allocation afférente au personnel des ponts et chaussées se trouve donc réduite pour 1871 à fr. 706,909 »

ART. 45. — *Personnel du service spécial des bâtiments civils.*

Les motifs de l'organisation de ce nouveau service ont été exposés dans une dépêche ministérielle du 8 avril dernier, adressée à M. le Président de la Chambre des Représentants et reproduite au début du rapport de la section centrale présenté le 12 mai suivant.

La section centrale n'ayant soulevé aucune objection à propos de cette mesure, il ne paraît point nécessaire de la justifier de nouveau. Il ne s'agit pas, d'ailleurs, d'une augmentation de dépense, puisque le crédit de 29,000 francs, proposé par amendement pour payer le personnel de ce service, se compose de deux transferts provenant, à concurrence respectivement de 9,000 francs et de 20,000 francs, des deux articles précédents sur lesquels ce personnel a été payé jusqu'à présent.

CHAPITRE IV. — CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

Les prévisions de dépenses pour l'exercice 1871, en ce qui concerne l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes, doivent être modifiées à raison de l'adoption récente de mesures importantes, la réforme postale et la reprise d'une partie des lignes de la Société générale d'exploitation, etc., et aussi à raison de l'ouverture prochaine de nouvelles sections de chemins de fer à exploiter par l'État.

Les amendements que le Gouvernement propose d'apporter au travail budgétaire déposé au mois d'août dernier donneront lieu aux augmentations de dépenses résumées, pour chacune des branches de service, dans le tableau suivant :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	MONTANT PAR SECTION.		DIFFÉRENCES.	
	PROJET DE BUDGET. (Août 1870.)	BUDGET AMENDÉ. (Novembre 1870)	Augmentation.	Diminution.
I. <i>Chemins de fer :</i>				
1 ^{re} section. — Voies et travaux . . .	(¹) 6,637,720	9,082,720	2,425,000	"
2 ^e — — Traction et matériel. . .	(¹) 10,754,680	14,202,780	3,448,100	"
3 ^e — — Transports.	(¹) 6,959,690	8,304,190	1,364,500	"
ENSEMBLE. . . . fr.	(¹) 24,352,090	31,789,690	7,437,600	"
II. 4 ^e — — Postes	4,501,500	4,615,600	114,500	"
III. 5 ^e — — Télégraphes.	1,419,615	1,516,915	97,500	"
IV. 6 ^e — — Services en général. (Chemins de fer, postes et télégraphes.)	627,915	768,215	140,500	"
TOTAUX GÉNÉRAUX. . . . fr.	50,900,920	58,690,420	7,789,500	"
AUGMENTATION. fr.			7,789,500	

(¹) Ce chiffre comprend les dépenses pour ordre qui en avaient été distraites dans les projets de Budget primitifs, et se subdivise comme il suit :

	Budget ordinaire.	Budget pour ordre.	Totaux.
Pour la 1 ^{re} section : Voies et travaux . . . fr.	6,544,720	+ 115,000	= 6,637,720
— 2 ^e — : Traction et matériel. . . .	10,564,680	+ 190,000	= 10,754,680
— 3 ^e — : Transports	5,876,690	+ 1,065,000	= 6,959,690
	22,986,090	+ 1,566,000	= 24,552,090

Dans le travail budgétaire primitif, le Gouvernement avait réalisé l'intention, annoncée depuis 1868, d'apporter une modification dans le mode d'imputation des dépenses d'exploitation afférentes aux stations mixtes situées aux points d'intersection des lignes de l'Etat et des lignes concédées.

Ces stations étant exploitées à frais communs par l'Etat, les dépenses de personnel, fournitures, travaux, etc, étaient payées intégralement sur le Budget du Département des Travaux publics, sauf qu'on faisait figurer en recette, dans les décomptes mensuels, la part incombant aux compagnies.

Les allocations budgétaires avaient donc été dégrevées des dépenses effectuées pour compte des compagnies, et l'import, soit 1,566,000 francs, en avait été reporté au Budget des Recettes et Dépenses pour ordre. Par suite du rachat d'une partie du réseau de la Société générale d'exploitation, le nombre des stations communes se trouve considérablement réduit et la mesure perd évidemment de son importance. Cette raison, jointe à la difficulté d'indiquer dès aujourd'hui dans quelles proportions les chiffres devraient être modifiés, a déterminé le Gouvernement à maintenir la situation antérieure.

Les sommes qui avaient été transférées au Budget des Recettes et Dépenses pour ordre ont, en conséquence, été reportées au Budget des dépenses ordinaires.

En agissant ainsi, on conserve l'avantage de ne rien changer aux termes de comparaison entre les différents Budgets.

On reconnaîtra, d'ailleurs, que la véritable place d'un pareil travail se trouve dans les comptes rendus des résultats de l'exploitation plutôt que dans les Budgets, ceux-ci pouvant y être analysés de manière à ramener les dépenses et les recettes à leurs chiffres réels.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

En ce qui concerne les chemins de fer, l'augmentation est de. fr. 7,437,600 »

Il faut cependant ajouter à ce chiffre une dépense en plus de. 140,300 »

afférente à la section des *services en général* et résultant presque en totalité ⁽¹⁾ de l'extension du service des chemins de fer. De sorte que pour cette branche d'administration, on

arrive à une augmentation totale de. fr. 7,577,900 »

se rapportant :

1° Au réseau actuellement exploité par l'État ;

2° Aux lignes et stations nouvelles à ouvrir en 1871 [Welkenraedt au Bleyberg, Bruxelles (ceinture)],

Et 3° aux lignes reprises de la Société générale d'exploitation d'une étendue de 601 kilomètres, à exploiter par l'État à partir du 1^{er} janvier 1871.

Le tableau ci-après donne la décomposition de cette somme de 7,577,900 francs. pour chacun des services intéressés :

	ANCIEN RÉSEAU.	LIGNES et stations nouvelles.	LIGNES reprises, etc.	TOTAUX.
Voies et travaux	85,000 »	75,800 »	2,268,200 »	2,425,000 »
Traction et matériel	200,000 »	120,000 »	5,127,500 »	3,148,100 »
Transports	110,000 »	72,200 »	1,582,500 »	1,564,500 »
	595,000 »	268,000 »	6,778,000 »	7,437,600 »
Services en général.	»	5,000 »	135,300 »	140,300 »
	595,000 »	271,600 »	6,913,500 »	7,577,900 »

Les augmentations afférentes à l'ancien réseau sont imposées par les besoins actuels du service. Mes prédécesseurs n'auraient pu se dispenser de les solliciter à raison de ce qu'elles portent sur des articles du Budget dont l'insuffisance est démontrée par les faits et résultats constatés dans le courant du présent exercice.

C'est ainsi que, pour les allocations de 1870 affectées aux billes, etc. (art. 57), il a fallu recourir à une demande de crédit supplémentaire de 85,000 francs, pour se trouver à même de satisfaire aux strictes nécessités du service de la voie. Le renchérissement du charbon, constaté lors des dernières adjudications, rend indispensable la majoration des crédits portés à

(1) Les services de la poste et du télégraphe entrent dans ce chiffre pour une part très-faible, qu'il serait d'ailleurs difficile de séparer de l'ensemble de l'augmentation.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

l'article *Combustible, etc.* Il n'est guère permis de compter sur le retour des prix avantageux qui avaient eu pour conséquence la réduction proposée sur les allocations de l'année 1870. Une diminution semble d'autant moins probable que si les affaires commerciales et industrielles qui subissent un temps d'arrêt momentané venaient à reprendre leur cours régulier, elles entraîneraient vraisemblablement une hausse nouvelle.

Les frais de camionnage ont subi l'influence du développement de trafic qui s'est manifesté dans les premiers mois de l'année courante ; quoique cette progression se soit trouvée brusquement arrêtée par les événements, il n'en existera pas moins une insuffisance sur les crédits de 1870 affectés à cet usage.

En ce qui concerne les autres allocations, j'ai cru devoir accepter les prévisions établies par mes prédécesseurs, mais je ne puis cependant dissimuler que d'après les déclarations formelles de l'administration, elles pourraient bien se trouver dépassées. Dans ces conditions, je dois faire des réserves expresses et prévenir les Chambres que si, malgré les mesures administratives que je compte prendre pour rendre l'exploitation de plus en plus économique, je ne parvenais pas à rester dans les limites indiquées, force me serait de recourir aux crédits supplémentaires.

Les charges supplémentaires à résulter de l'ouverture de nouvelles lignes ne peuvent guère être fixées que d'une manière approximative.

Le Gouvernement espère toutefois, au moyen des crédits sollicités, pouvoir assurer le service sur les sections de Welkenraedt au Bleyberg et de la ceinture de Bruxelles qui seront, selon toute probabilité, exploitées pendant les douze mois de l'année 1871.

Quant aux crédits demandés pour assurer le service des lignes cédées par la Société générale d'exploitation, on doit tout d'abord remarquer que pour se rendre compte de la dépense en plus à laquelle elles entraîneront, le chiffre ci-dessus de fr. 6,915,500 » doit être majoré d'une somme de 74,500 » représentant l'augmentation pour les services de l'administration centrale justifiée aux articles 2 et 4 du présent projet de Budget.

De sorte que l'exploitation de ces lignes nécessiterait une dépense de fr. 6,987,800 »

laquelle, eu égard à l'étendue de ces lignes (601 kilomètres), représente un chiffre kilométrique de 11,650 francs. Or, la recette brute garantie à l'État par la Société devant s'élever pour l'année 1871 à un *minimum* de 21,000 francs par kilomètre, la dépense n'atteindrait guère que 55, 55 p. % des produits, c'est-à-dire environ 4 p. % de plus que ce que la Société a dépensé en 1868 pour l'exploitation de ces mêmes lignes. (Voir *Documents parlementaires*, n° 169, pages 10 et 11, session de 1869 1870.)

L'adjonction de ces groupes donnera au réseau actuel (863 kilomètres) un développement en plus d'environ 70 p. %.

Le rapprochement des crédits actuels afférents à l'ancien réseau avec les allocations sollicitées pour l'exploitation des lignes reprises de la Société générale d'exploitation, accuse :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Pour le service des voies et travaux, une augmentation de	33 p. %.
— de la traction, etc.	30 p. %.
— des transports,	24 p. %.

L'augmentation de 114,300 francs afférente au service des postes se justifie par les modifications importantes introduites récemment dans cette branche d'administration.

La réduction de la taxe des lettres au taux uniforme de 10 centimes l'institution des cartes-correspondances, le transport des lettres avec valeurs déclarées, les opérations de la caisse d'épargne, etc., etc., sont autant d'éléments d'activité qui viennent influencer sur le développement du service et conséquemment sur le chiffre des dépenses.

Les allocations de l'exercice 1870, étant restées les mêmes qu'en 1869, n'ont pas suivi la progression ascendante de la dépense qui est résultée de l'accroissement des opérations postales en général. Le Budget prochain aura, conséquemment, à supporter des charges répondant aux besoins du développement normal de deux exercices et à ceux qui seront la conséquence des réformes adoptées.

Le service des télégraphes accuse une augmentation de dépense de 97,300 francs, basée sur l'extension normale de son exploitation. Le Budget de l'exercice 1870 ne comportait aucune somme pour admission de nouveaux auxiliaires, et les majorations apportées aux allocations autres que celles pour *traitements et indemnités, etc.*, n'étaient guère proportionnées aux besoins qui se sont révélés dans le courant de cette année. On comprend dès lors que les crédits de l'exercice prochain devront, à l'égal de ce qui existe pour le service des postes, supporter des augmentations dépassant la moyenne annuelle et répondant aux exigences de deux exercices.

Les développements qui suivent ont pour objet de justifier, article par article, les augmentations de crédits sollicitées.

1^{re} SECTION. — VOIES ET TRAVAUX.ART. 55. *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Le crédit porté au projet de Budget déposé au mois d'août dernier s'élève à fr.	433,740 »
Il est demandé pour 1871	651,940 »
Soit une augmentation de	<u>218,200 »</u>

déstinée aux besoins suivants :

Lignes reprises de la Société générale d'exploitation, etc.

I. Service de la direction :

Un ingénieur en chef inspecteur de direction (1). 2,300 »

(1) Le titulaire de ce nouvel emploi sera choisi parmi les ingénieurs déjà en fonction. On ne porte donc en dépense que la différence entre les traitements moyens des deux grades.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. fr.	2,300 »	
Un chef de bureau	4,200 »	
Un chef de section	3,400 »	
Trois commis	5,400 »	
		15,300 »

II. Service d'exécution : Route :

Trois ingénieurs principaux chefs de service. fr.	18,600 »
Trois ingénieurs adjoints	11,700 »
Trois chefs de bureau	11,100 »
Douze commis	19,200 »
Huit chefs de section.	27,200 »
Dix-neuf sous-chefs de section	38,000 »
Dix-neuf commis.	30,400 »

Commission de réception :

Un ingénieur fr.	3,900 »	
Un commis chef	3,200 »	
		163,500 »

Constructions nouvelles et entretien des bâtiments et dépendances :

Un ingénieur fr.	3,900 »	
Deux chefs de section	6,800 »	
Trois sous-chefs de section	6,000 »	
Trois commis	4,800 »	
		21,500 »

Frais de déplacements, de changements de résidence, d'intérêts et indemnités diverses résultant des extensions ci-dessus fr.	18,400 »
--	----------

TOTAL ÉGAL. . . fr. 218,200 »

ART. 56. — Salaires des agents payés à la journée ou par mois.

Le travail budgétaire de 1871, déposé au mois d'août dernier, comportait un crédit de fr. 2,845,000 »
auquel il faut ajouter la somme de, 42,000 »
transférée du Budget des Recettes et Dépenses pour ordre.

ENSEMBLE. . . fr.	2,887,000 »
Actuellement il est demandé.	4,033,500 »
Soit une différence en plus de fr.	<u>1,146,500 »</u>

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette augmentation répond aux besoins nouveaux à résulter :

1° De l'ouverture des lignes de Welkenraedt au Bleyberg et du chemin de fer de ceinture de Bruxelles.	46,500 »
2° De la reprise des lignes de la Société générale, etc	1,400,000 »
TOTAL ÉGAL. . . . fr.	1,446,500 »

La somme demandée sur cet article du Budget se subdivise comme suit :

a. Surveillants, piqueurs, chefs-ouvriers, chefs d'atelier contre-maitres, etc.	fr. 164,000 »
b. Chefs-piocheurs, chefs-poseurs, piocheurs, poseurs et apprentis	1,158,000 »
c. Gardes-barrières.	1,561,000 »
d. Gardes-excentriques	695,000 »
e. Gardes-routes, gardes-signaux, gardes-tunnels, pontonniers, pilotes, hommes de métier divers, etc	675,500 »
ENSEMBLE. . . . fr.	4,053,500 »

ART. 57. — *Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie.*

Les prévisions établies au mois d'août dernier s'élevaient à fr.	2,192,500 »
indépendamment de la somme de.	62,000 »
transférée du Budget des Recettes et Dépenses pour ordre.	
ENSEMBLE. . . . fr.	2,254,500 »
Le crédit actuel sollicité étant de	5,097,200 »
il en résulte une augmentation de	fr. 842,700 »
justifiée comme il suit :	

A. — *Ancien réseau.*

Les allocations de 1870 ayant été reconnues insuffisantes, il a fallu recourir à une demande de crédit supplémentaire de fr. 83,000 »
pour l'achat de rails et accessoires.

Cette insuffisance devant se maintenir en 1871, il y a lieu de majorer de pareille somme les allocations à pétitionner pour cet exercice.

A REPORTER. . . . fr.	83,000 »
-----------------------	----------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. fr. 83,000 »

B. — Lignes nouvelles.

Dépense afférente à l'exploitation des sections de Welkenraedt au Bleyberg et de la banlieue de Bruxelles. 9,700 »

C. — Lignes reprises de la Société générale d'exploitation, etc.

Augmentation à résulter de la reprise des lignes cédées par la Société générale d'exploitation, etc. 750,000 »

TOTAL ÉGAL. fr. 842,700 »

Ces prévisions ont pour base les marchés conclus en vue de l'approvisionnement des billes et bois, rails et accessoires nécessaires aux renouvellements à opérer en 1871 et se répartissent comme suit :

<i>Billes</i>	{	220,600 pièces en chêne fr. 1,222,600 »	}	1,408,500 »
		Créosotage et besoins divers 185,900 »		
<i>Rails et accessoires.</i>	{	26,400 rails vignoles de 6 mètres de long . 1,095,200 »	}	1,553,600 »
		Accessoires 89,000 »		
		Rails spéciaux, pièces de croisements, coussinets, crins, etc. 149,400 »		
		Plaques tournantes 102,500 »		
<i>Matériel</i>	{	Excentriques et croisements de voies . . 164,400 »	}	353,100 »
		Ponts à bascule 18,800 »		
		Bois de chêne pour fondations de plaques tournantes, excentriques, croisements, etc. 65,000 »		
		Pièces de rechange pour plaques tournantes, etc. 4,400 »		
		TOTAL. fr. 3,097,200 »		

ART. 58. — Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux.

Le projet de Budget primitif comportait une allocation de fr. 1,073,480 »
à laquelle il faut ajouter une somme de 9,000 »
transférée du Budget des dépenses pour ordre.

ENSEMBLE. fr. 1,082,480 »

Le crédit nouveau demandé étant de 1,300,080 »

l'augmentation sera de fr. 217,600 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette somme est jugée nécessaire pour pourvoir aux besoins nouveaux ci-après :

A. — *Lignes nouvelles.*

Dépense afférente à l'exploitation des sections nouvelles de Welkenraedt au Bleyberg et de la banlieue de Bruxelles . fr. 17,600 »

B. — Lignes reprises de la Société générale d'exploitation, etc.

Dépense en plus à résulter de la reprise des lignes cédées
par la Société générale d'exploitation, etc. 200,000 »

TOTAL ÉGAL. . . fr. 217,600 »

Le tableau suivant donne la répartition du crédit pétitionné.

[illegible]

NOTE PRÉLIMINAIRE.

2^{me} SECTION. — TRACTION ET MATÉRIEL.ART. 59. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Le crédit sollicité au mois d'août dernier s'élevait à . . . fr. 586,880 »

Celui qui est demandé actuellement étant de 507,980 »

La différence, soit fr. 121,400 »

constitue l'augmentation de dépense à résulter des extensions et modifications de cadre ci-après :

A. — *Lignes nouvelles.*

3 commis fr. 4,800 »

B. — *Lignes reprises de la Société d'exploitation.*

Direction centrale :

1 ingénieur en chef ou principal	6,200 »
1 inspecteur (1)	2,100 »
1 sous-chef de section	2,000 »
4 commis-chefs	12,800 »
15 commis	27,000 »

Service d'exécution :

2 ingénieurs en chef ou principaux	12,400 »
3 ingénieurs	11,700 »
5 sous-ingénieurs	6,900 »
1 chef de section	5,400 »
4 sous-chefs de section	8,000 »
2 gardes-magasin	7,000 »
3 commis-chefs	9,600 »
25 commis	56,800 »

Frais de déplacements, de changements de résidence, intérimis, etc., afférents aux emplois ci-dessus 10,700 »

ENSEMBLE . . . fr. 161,400 »

dont il suffit de porter les trois quarts au Budget de 1871,

soit fr. 121,400 »

à raison de ce que les agents appelés à occuper les emplois ci-dessus n'obtiendront, dès le principe, que le traitement *minimum* du grade et que les auxiliaires nouveaux débiteront soit comme surnuméraires, soit par un traitement inférieur à la moyenne budgétaire déterminée pour chaque catégorie d'emploi.

(1) Emploi à conférer à un chef de bureau déjà en fonctions; la dépense en plus ne comporte donc que la différence entre les traitements moyens des deux grades.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 60. — *Salaires des agents payés à la journée ou par mois.*

Le projet de Budget déposé en août dernier comportait
un crédit de fr. 3,847,000 »
qui, majoré de la somme de 88,000 »

transférée du Budget des dépenses pour ordre, s'élève à fr. 3,932,000 »

L'allocation demandée pour 1871 est de fr. 5,220,400 »

Soit une différence en plus de fr. 1,288,400 »

Pour faire ressortir l'augmentation réelle, il faut déduire
de ce chiffre une somme de fr. 23.400 »
transférée de l'art. 63 (*Entretien, etc.*) et représentant le coût
de la main-d'œuvre de certaines pièces qui étaient fournies
par l'industrie privée et qui seront dorénavant préparées
dans les ateliers de l'État.

Il reste donc pour différence fr. 1.265,000 »

Cette augmentation est destinée à pourvoir aux besoins ci-après :

A. — *Lignes nouvelles :*

La dépense en plus de fr. 40,000 »
est présumée devoir suffire aux exigences nouvelles à résul-
ter de l'ouverture des sections de Welkenraedt au Bleyberg
et de la banlieue de Bruxelles.

B. — *Lignes reprises de la Société générale d'exploitation etc.*

L'augmentation de fr. 1,225,000 »
est la conséquence de l'exploitation par l'État des lignes
cédées par la Société générale. Le Gouvernement espère,
au moyen de ces ressources, pouvoir parer à l'accroissement
de trafic et de mouvement à résulter de ce développement
du réseau.

ENSEMBLE. fr. 1,265,000 »

Le crédit total se répartit de la manière suivante :

a. Salaires des machinistes et chauffeurs fr. 1,267,000 »

b. Salaires des ouvriers employés à l'entretien et à la ré-
paration du matériel etc., etc. 3,953,400 »

TOTAL EGAL. fr. 5,220,400 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 61. — *Primes d'économie et de régularité.*

Le premier projet de Budget comprend un crédit de . . . fr.	107,000	»
Actuellement, il est demandé.	143,000	»
Soit une augmentation de. fr.	36,000	»
à résulter de l'exploitation :		
A. — <i>Des lignes nouvelles, jusqu'à concurrence d'une</i>		
<i>somme de</i>		
<i>environ et</i>		
	1,000	»
B. — <i>Des lignes reprises de la Société générale d'exploit-</i>		
<i>ation, etc., qui occasionneront un surcroît de dépense évaluée</i>		
<i>au chiffre de</i>		
	35,000	»
Ces crédits permettront vraisemblablement de satisfaire aux		
besoins supplémentaires résultant de l'extension du réseau.		
Ils ont été établis proportionnellement au mouvement que		
l'on espère devoir se réaliser sur l'ensemble de ces lignes.		
ENSEMBLE. fr.		
	36,000	»

ART. 62. — *Combustible et autres objets de consommation
pour la traction des convois.*

L'allocation pétitionnée au projet de Budget primitif s'élève		
à la somme de fr.	1,560,000	»
à laquelle vient s'ajouter celle de	40,000	»
provenant d'un transfert du Budget de Dépenses pour ordre.		
ENSEMBLE. fr.		
	1,600,000	»
Le crédit nouveau demandé étant de fr.	2,320,000	»
il en résulte une augmentation de. fr.	720,000	»
Cette dépense nouvelle se rattache :		
A. — <i>A l'ancien réseau, pour une somme de.</i>		
<i>sollicitée à raison du renchérissement du combustible constaté</i>		
<i>lors des dernières adjudications.</i>		
	200,000	»
B. — <i>Aux lignes nouvelles, pour une somme de.</i>		
<i>au moyen de laquelle il devra être pourvu à la dépense que</i>		
<i>l'on présume devoir résulter de l'ouverture de la section de</i>		
	20,000	»
A REPORTER. fr.		
	220,000	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. fr.	220,000 »
Welkenraedt au Bleyberg et du chemin de fer de ceinture de Bruxelles.	
C — Aux lignes reprises de la Société générale d'exploitation, pour une somme de	500,000 »
destinée à parer aux exigences nouvelles résultant de ce développement supplémentaire des lignes.	
ENSEMBLE. fr.	<u>720,000 »</u>

Ces différentes cotes d'augmentation ont été établies d'après les résultats des dernières adjudications effectuées dans le courant du mois d'octobre dernier. Le Gouvernement doit cependant faire cette réserve que si des augmentations venaient à se produire dans les prix des charbons et des huiles, le crédit sollicité deviendrait insuffisant, et il y aurait lieu, dans cette éventualité, de recourir à un crédit supplémentaire. La multiplicité des causes qui exercent leur influence sur les dépenses couvertes par cet article ne permet guère d'en fixer le chiffre avec quelque certitude d'approximation.

ART. 65. — *Entretien, réparation et renouvellement du matériel.*

Le crédit porté au travail budgétaire du mois d'août dernier est de fr.	4,663,800 »
En ajoutant à ce chiffre la somme de	65,000 »
transférée du Budget des dépenses pour ordre, on obtient un total de fr.	<u>4,728,800 »</u>
D'après les nouvelles évaluations, les allocations à solliciter atteignent le chiffre de	6,011,400 »
Soit une différence en plus de fr.	<u>1,282,600 »</u>
Pour obtenir l'augmentation réelle, il faut ajouter à ce chiffre la somme de	23,400 »
transférée à l'article 60 (<i>Salaires</i>).	
On arrive donc à un total de fr.	<u>1,306,000 »</u>

Se répartissant de la manière suivante :

A. — Lignes nouvelles fr.	56,000 »
B. -- Lignes reprises de la Société générale d'exploitation.	<u>1,250,000 »</u>
ENSEMBLE. fr.	<u>1,306,000 »</u>

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette augmentation est destinée à parer au surcroît de frais à résulter du mouvement que l'on présume devoir se réaliser, tant sur les sections nouvelles de Welkenraedt au Bleyberg et de la banlieue de Bruxelles que sur les groupes des lignes rachetées de la Société générale d'exploitation.

Le crédit total se répartit de la manière suivante :

a. Entretien, etc., des locomotives et tenders.	fr.	1,646,400	»
b. Entretien, etc., des voitures et waggons.		1,337,400	»
c. Renouvellement et amélioration du matériel		2,997,900	»
d. Entretien et renouvellement des bureaux ambulants . . .		50,000	»
TOTAL ÉGAL.	fr.	6,011,400	»

3^e SECTION. — TRANSPORTS.ART. 64. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Au projet de Budget déposé au mois d'août dernier, figure un crédit de fr. 2,728,930 »
 qui doit être majoré de 273,000 »
 à raison du transfert de pareille somme du Budget des dépenses pour ordre.

TOTAL. . fr. 3,001,930 »

Le crédit nouveau pétitionné s'élève au chiffre de. 3,747,930 »

Soit une dépense en plus de fr. 746,000 »

Cette augmentation est proposée afin de pourvoir aux extensions et modifications de cadre énumérées ci-après :

A. — *Lignes et stations nouvelles.*

14 commis (première moitié du crédit).	fr.	11,200	»
Admission de facteurs		5,000	»
Stations nouvelles (première moitié du crédit)		22,500	»
Gardes-convois (première moitié du crédit)		7,000	»
ENSEMBLE.	fr.	45,700	»

Si la totalité de la dépense organique ne figure pas au présent Budget, cela tient à ce que les agents nouveaux ne seront, en partie, pas rémunérés dès leur entrée dans l'administration et qu'il ne sera alloué aux autres que le traitement *minimum* affecté à leur grade. Quant aux stations nouvelles, quelques-unes d'entre elles ne seront, selon toute probabilité, créées qu'à

A REPORTER. fr. 45,700 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . . fr. 45,700 »

des périodes plus ou moins reculées de l'année, et la dépense ne se trouvera dès lors que partiellement engagée. On peut donc, sans inconvénient, reporter à l'exercice suivant le complément des crédits nécessaires à ces extensions de cadre.

B. — *Lignes reprises de la Société générale d'exploitation.*

Direction centrale :

1 inspecteur de direction	fr. 6,300 »
1 chef de bureau pour la statistique	4,200 »
3 commis-chefs	9,600 »
7 commis	12,600 »

Par suite de l'adjonction d'une partie du réseau de la Société générale, le développement du travail de l'administration centrale nécessitera la division, en deux services distincts, du service unique constituant actuellement la division commerciale.

Un inspecteur devra être placé, soit à la tête du contentieux, des réclamations, des pertes et avaries, à l'instar, d'ailleurs, de ce qui se pratique dans d'autres exploitations, soit à la tête du service commercial proprement dit. Cette combinaison, outre l'avantage direct qu'elle présente, permettra de dégager un des inspecteurs d'une partie de ses occupations actuelles, pour l'attacher plus spécialement au directeur, à l'effet de concourir, sous les ordres immédiats de celui-ci, à la conduite de l'ensemble du service, notamment au point de vue de l'étude des questions d'exploitation et de la surveillance des services d'exécution.

Quant aux commis-chefs, l'un d'eux sera désigné pour le bureau des convois et les deux autres viendront renforcer le personnel du bureau des tarifs.

Services d'exécution :

3 inspecteurs-chefs de service	fr. 18,900 »
3 contrôleurs	12,600 »
3 chefs de bureau	11,100 »
3 vérificateurs	9,600 »
18 commis	28,800 »

A REPORTER. . . fr. 113,700 » 45,700 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT.		fr.	113,700	»	43,700	»
5 chefs de station (3 ^e classe <i>maximum</i>) . .			13,000	»		
9 — (3 ^e classe <i>minimum</i>) . .			23,400	»		
12 — (4 ^e classe <i>maximum</i>) . .			26,400	»		
25 — (4 ^e classe <i>minimum</i>) . .			43,000	»		
39 — (5 ^e classe <i>maximum</i>) . .			58,500	»		
55 commis			88,000	»		
35 facteurs de station			49,000	»		
61 chefs de convoi.			115,900	»		
102 gardes-convois			142,800	»		
1 facteur pour le service de l'indicateur gé- néral			1,400	»		
Frais de déplacements, d'intérim, de change- ments de résidence, indemnités pour service de nuit, découchers des gardes et autres afférentes aux extensions de cadre ci-dessus			21,200	»		
ENSEMBLE.			700,300	»		
TOTAL ÉGAL à l'augmentation sollicitée.		fr.	746,000	»		

En ce qui concerne les besoins afférents aux lignes reprises de la Société générale, la dépense organique se trouve renseignée pour la totalité à raison de ce que le personnel desservant actuellement cette partie du réseau passera, à de rares exceptions près, au service de l'État, et que les allocations se trouveront conséquemment engagées dès le commencement de l'exercice.

ART. 65. — *Salaires des agents payés à la journée ou par mois et des manœuvres.*

Le travail budgétaire du mois d'août dernier comporte un crédit de fr. 1,784,260 »
auquel il faut ajouter la somme de. 420,000 »
transférée du Budget des dépenses pour ordre.

ENSEMBLE. fr. 2,204,260 »

Les prévisions actuelles étant de fr. 2,472,760 »
l'augmentation s'élève donc à fr. 268,500 »
et se justifie comme suit :

A. — *Lignes nouvelles :*

Cinq agréés nouveaux fr. 4,500 »
Admission d'ouvriers (première moitié du cré-
dit de fr. 20,000) 10,000 »
Chevaux de traction. 3,000 »
ENSEMBLE. fr. 17,500 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. fr.	17,500 »
---------------------	----------

Les ouvriers nouveaux, qui ne seront recrutés que graduellement, débiteront en général par le *minimum* du salaire; ces considérations autorisent à croire que la moitié du crédit suffira pour couvrir la dépense à résulter de ces admissions.

B. — *Lignes reprises de la Société générale d'exploitation.*

Salaires des gardes-freins et ouvriers . . . fr.	209,000 »
Chevaux de traction sur les sections du Flénu et salaires des palefreniers.	42,000 »
ENSEMBLE. fr.	251,000 »
TOTAL EGAL à l'augmentation ci-dessus . . . fr.	268,500 »

ART. 66. — *Frais d'exploitation.*

Les évaluations de dépenses établies au mois d'août dernier s'élevaient à fr.	828,500 »
--	-----------

A ce chiffre il faut ajouter la somme de	70,000 »
provenant du Budget des dépenses pour ordre.	

ENSEMBLE. fr.	898,500 »
-----------------------	-----------

Il est actuellement demandé fr.	1,218,500 »
---	-------------

Différence en plus. fr.	320,000 »
---------------------------------	-----------

Pour établir l'augmentation réelle sur cet article, il faut majorer cette différence d'une somme de fr. 10,000 »
representant la diminution de dépense sur les crédits afférents à l'ancien réseau.

Ce dégrèvement résulte de ce que le personnel de l'État desservira dorénavant les trains rhénans dont la surveillance et l'escorte incombait précédemment aux agents des compagnies rhénanes.

Soit une augmentation total de fr.	330,000 »
--	-----------

répondant aux besoins ci-après :

A. — *Lignes nouvelles.*

Dépense en plus afférente à l'exploitation des lignes de Welkenraedt au Bleyberg et de la banlieue de Bruxelles et jugée nécessaire pour assurer le service sur chacune de ces sections. fr.	9,000 »
---	---------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. fr. 9,000 »

B. — Lignes reprises de la Société générale d'exploitation.

Dépense supplémentaire présumée devoir résulter de l'exploitation des groupes cédés par la Société générale fr. 255,000 »

Ces augmentations reposent sur les prix actuels des charbons, huiles etc. Il doit être fait cette réserve qui si une hausse survenait, il serait peut-être indispensable de recourir à une demande de crédits supplémentaires.

L'augmentation de 66,000 »
qui vient affecter le littéra C. de cet article résulte de l'usage des stations appartenant aux compagnies telles que celles d'Erquelinnes, de Court-St-Étienne, Ottignies, Limal, Wavre, Frameries, Ciply, Cuesmes, Fleurus et Gembloux.

ENSEMBLE. fr. 321,000 »

TOTAL ÉGAL. fr. 330,000 »

ART. 67. — Camionnage.

Le projet de Budget primitif comporte un crédit de . . . fr. 430,000 »
auquel il faut ajouter une somme de 300,000 »
transférée du Budget de dépenses pour ordre.

ENSEMBLE. fr. 730,000 »

Les prévisions nouvelles s'élèvent à fr. 910,000 »

Soit une différence en plus de fr. 180,000 »

Cette augmentation se rattache :

A. — A l'ancien réseau, pour la somme de. fr. 120,000 »
représentant l'insuffisance des allocations actuelles.

B. — Aux lignes reprises de la Société générale, etc., pour la somme de fr. 60,000 »
que l'on juge devoir suffire aux besoins nouveaux à résulter de l'adjonction de ces lignes.

ENSEMBLE. fr. 180,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 68. — *Pertes et avaries.*

Comparativement aux allocations portées au projet de Budget primitif, l'augmentation sera de fr. 30,000 »
se rapportant exclusivement au service des lignes cédées par la Société générale d'exploitation.

ART. 69. — *Redevances aux compagnies, pour l'usage de leur matériel.*

Aucune modification n'est apportée aux crédits pétitionnés pour cet article

4^{me} SECTION. — POSTESART 70. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Le crédit pétitionné au mois d'août dernier s'élevait à fr. 1,408,800 »
Celui qui est actuellement demandé atteint le chiffre de . 1,434,100 »

Soit une augmentation de fr. 25,300 »

destinée à couvrir la dépense supplémentaire à résulter des extensions et modifications de cadre ci-après :

Deux inspecteurs au lieu de deux chefs de bureau (première moitié de la dépense). fr. 2,100 »

Quatre commis pour le service des bureaux ambulants; en tenant compte des frais de déplacements, la dépense en plus est de 8,200 »

Création de bureaux de poste secondaires dans certains grands centres et de perceptions dans plusieurs localités qui en sont encore dépourvues 15,000 »

TOTAL ÉGAL. fr. 25,300 »

Les réformes introduites dans le service des postes auront pour conséquence d'accroître le travail de l'administration centrale. Le transfert du bureau de comptabilité qui relevait antérieurement de la Direction du contrôle des recettes est venu augmenter d'un chiffre de 26 fonctionnaires et employés le personnel de la Direction des postes. De sorte que le contingent se trouve presque doublé et qu'il est devenu nécessaire de renforcer le personnel préposé à la surveillance et à la direction des nombreux détails de service inhérents à cette branche d'administration.

La réduction de la taxe des lettres, le développement rapide du service des mandats-poste et des valeurs déclarées, l'institution des cartes-correspondances, auront pour résultat un accroissement notable des opérations pos-

NOTE PRÉLIMINAIRE.

tales. De là la nécessité de renforcer le personnel et de créer de nouveaux bureaux de poste dans les centres où l'extension du service justifiera ces mesures.

ART. 71. — *Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.*

Le crédit sollicité au mois d'août dernier est de . . . fr.	1,889,000 »
Il est actuellement demandé	1,930,000 »
DIFFÉRENCE EN PLUS. . . . fr.	41,000 »

Cette augmentation de crédit est absolument indispensable pour satisfaire à toutes les exigences du service. Elle est destinée à l'admission de 20 facteurs de perception et de 26 facteurs ruraux.

Ce renfort de personnel se justifie par la nécessité d'améliorer le service dans certains centres industriels et de doter d'une deuxième distribution certaines communes où le mouvement des correspondances rend cette mesure indispensable.

Ces extensions de cadre dérivent des mêmes causes spécifiées dans l'article précédent.

ART. 72. — *Transport des dépêches.*

Dans le travail budgétaire primitif figure une allocation de fr.	712,000 »
qui doit être portée à	730,000 »
L'augmentation de fr.	18,000 »

tient à plusieurs causes. Elle eût été supérieure à ce chiffre si l'ouverture de nouveaux chemins de fer n'eût permis de supprimer quelques services de voiture et de réaliser ainsi certaines économies.

Cette dépense en plus de 18,000 francs résulte, en partie, des majorations d'indemnités qu'il a fallu accorder à certains entrepreneurs de transport de dépêches et, en partie, des indemnités qui devront être allouées aux compagnies de chemin de fer à titre de compensation pour la responsabilité qu'elles assument par le transport des lettres avec valeurs déclarées. Le crédit demandé répond aux strictes nécessités du service.

ART. 73. — *Indemnités à payer en cas de perte ou de spoliation de valeurs déclarées.*

Aucune modification n'est apportée aux allocations prévues au projet de Budget primitif.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 74. — *Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie.*

Le crédit qui figure au premier projet de Budget s'élève à fr.	481,500 »
Celui qui est actuellement demandé atteint le chiffre de	511,500 »
Soit une différence en plus de fr.	<u>30,000 »</u>

Le développement graduel du service des postes a pour conséquence une consommation plus grande de matériel de toute nature, une dépense supplémentaire du chef de l'ameublement et de l'appropriation des bureaux nouveaux, un surcroît de frais à résulter de l'établissement de nouvelles boîtes-bornes et à l'approvisionnement des balances à lettres. A ces diverses causes d'augmentation vient s'ajouter le relèvement des frais de loyer et de régie comme conséquence directe de la conversion des bureaux de distribution en bureaux de perception qui s'est effectuée vers la fin de l'année 1869. Les crédits nécessaires à cette conversion figurent d'ailleurs à l'article 69 du projet de Budget primitif.

3^{me} SECTION — TÉLÉGRAPHES

ART. 75. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Les prévisions comprises dans le premier travail budgétaire de 1871 atteignent le chiffre de fr.	837,415 »
Le crédit pétitionné actuellement s'élève à	<u>902,915 »</u>
Il en résulte une augmentation de fr.	<u>65,800 »</u>

nécessaire aux extensions et modifications de cadre ci-après détaillées :

Direction.

1 chef de bureau fr.	4,200 »
2 vérificateurs	8,000 »

Service d'exécution.

2 chefs de bureau	7,400 »
1 vérificateur	4,000 »
6 commis-chefs	19,200 »
10 commis	<u>16,000 »</u>

ENSEMBLE. fr. 58,800 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le chef de bureau demandé pour la direction sera placé à la tête de l'une des deux divisions actuellement dirigées par des commis-chefs. Quant aux vérificateurs, ils auront pour mission de procéder aux enquêtes qui se rattachent aux correspondances privées, aux conflits entre bureaux télégraphiques et en général aux opérations dont le contrôle direct incombe à la direction centrale.

L'un des chefs de bureau demandé pour les services d'exécution serait chargé du bureau du chef de service auquel serait adjoint le nouveau vérificateur; celui-ci aurait dans ses attributions la surveillance spéciale du personnel et l'instruction des agents étrangers coopérant secondairement au service télégraphique.

L'autre chef de bureau serait appelé à seconder le percepteur du bureau central de Bruxelles (Nord), et à le remplacer en cas d'absence, d'empêchement, etc.

En ce qui concerne les commis-chefs, ils seraient placés dans les perceptions les plus importantes, savoir : Anvers, Liège, Gand, Charleroi, Namur et Mons. Ils seconderaient et remplaceraient, le cas échéant, le percepteur de chacun de ces bureaux où le service permanent de jour et de nuit réclame une surveillance continue qui est actuellement exercée par les commis les plus anciens.

Le concours des commis demandés en plus est indispensable pour faire face au développement des correspondances télégraphiques.

Les agents qui seront appelés à occuper les différents grades prévus ne jouiront, dès le principe, que du *minimum* du traitement et la plupart des auxiliaires nouveaux débiteront soit comme surnuméraires, soit par le traitement *minimum* des commis. De sorte qu'il suffit de porter au présent Budget une partie de la dépense organique, soit fr.

36,800 »

le complément pouvant sans inconvénient ne figurer qu'au Budget de l'exercice suivant.

A ce chiffre d'augmentation, il faut ajouter les frais de déplacements, d'intérims, etc., inhérents aux positions nouvelles ainsi que le montant des frais de loyer à allouer aux percepteurs des télégraphes, à l'égal de ce qui existe aux services des postes et des transports

29,000 »

TOTAL ÉGAL. fr.

65,800 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 76. — *Salaires des agents payés à la journée ou par mois.*

Le crédit primitif était de	fr.	417,500	»
Le crédit nouveau sollicité est de		434,000	»
Soit une différence en plus de	fr.	16,500	»

Cette augmentation est destinée à pourvoir aux besoins suivants :

1 ^o Agents préposés à la surveillance des lignes et du matériel télégraphiques	fr.	2,500	»
2 ^o Port à domicile des télégrammes.		5,000	»
3 ^o Admission d'élèves télégraphistes		4,000	»
4 ^o Transmission effectuée par les agents de chemins de fer concédés, primes, etc.		5,000	»
ENSEMBLE.	fr.	16,500	»

Cette majoration de crédits se justifie par l'accroissement des correspondances télégraphiques et le développement des lignes ; les crédits afférents à cet article suivent la même progression ascendante que ceux destinés au personnel des fonctionnaires et employés. La somme pétitionnée répond aux strictes nécessités du service.

ART. 77. — *Entretien des lignes, appareils, etc.*

Les prévisions établies au mois d'août dernier atteignent le chiffre de	fr.	165,000	»
Les évaluations de dépenses actuelles s'élèvent à	fr.	180,000	»
DIFFÉRENCE EN PLUS.	fr.	15,000	»

Les besoins auxquels doit pourvoir cet article s'accroissent proportionnellement à ceux des articles précédents. Au moyen de cette allocation, l'administration paye l'entretien des appareils télégraphiques, les pièces de rechange, les matériaux et produits chimiques nécessaires à l'entretien de ces appareils et des piles motrices, les papiers en bandes, les feuilles à calquer, les poteaux, ferrures, supports isolants et accessoires divers à l'entretien des lignes, ainsi que les frais de réparation des locaux et le mobilier.

6^{me} SECTION. — SERVICES EN GÉNÉRAL (Chemins de fer, postes et télégraphes).

ART. 78. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Le projet de Budget, déposé au mois d'août dernier, pré- voit un crédit de	fr.	127,315	»
---	-----	---------	---

49

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT.	fr. 127,315 »
qui, selon les nouvelles évaluations, doit être porté à	152,615 »
DIFFÉRENCE EN PLUS	fr. 25,300 »

Cette augmentation représente les trois quarts environ d'une dépense totale et supplémentaire de fr. 53,800 »
à résulter de l'exploitation par l'État des *lignes cédées par la Société générale d'exploitation.*

Ce développement du réseau et du trafic nécessitera l'admission :

1° De six vérificateurs dont quatre pour le service du contrôle des recettes,	fr. 12,800 »
et deux pour le service du contrôle des matières	6,400 »
2° D'un commis chef et de trois commis pour le service du magasin central, des dépôts de réception, etc.	8,000 »
Et 3° d'un commis pour le service de la masse d'habillement.	1,800 »
En tenant compte des frais de déplacements inhérents à ces emplois, soit.	4,800 »
on obtient un total de.	fr. 33,800 »

dont une partie seulement figure au Budget de 1871, le complément pouvant être reporté au Budget suivant, à raison de ce que les titulaires des emplois de vérificateur et de commis chef débiteront par le traitement minimum du grade, et que les auxiliaires nouveaux ne seront pas rétribués dès leur entrée dans l'administration ou n'obtiendront, le cas échéant, qu'une rémunération inférieure à la moyenne budgétaire sollicitée.

ART. 79. — Salaires des agents payés à la journée ou par mois.

Au travail budgétaire primitif figure un crédit de	fr. 79,600 »
Celui qui est actuellement pétitionné est de	104,600 »
Soit une augmentation de	fr. 25,000 »

Se rattachant :

A. Aux lignes nouvelles jusqu'à concurrence d'une somme de	fr. 1,000 »
B. Aux lignes reprises de la Société générale d'exploitation dans la limite de	24,000 »
ENSEMBLE.	fr. 25,000 »

Ces crédits sont jugés nécessaires pour faire face à la dépense supplémentaire présumée devoir résulter de l'exploitation des sections nouvelles de Welkenraedt au Bleyberg et de la banlieue de Bruxelles ainsi que du réseau cédé par la Société générale, etc.

ART. 80. — *Matériel et fournitures de bureau pour tous les services, à l'exception de celui des postes.*

Primitivement il était demandé	fr.	400,000	»
Les évaluations de dépenses actuelles étant de		490,000	»
L'augmentation s'élève à	fr.	90,000	»
dont une partie, soit	fr.	4,000	»
est afférente aux <i>lignes nouvelles</i> et le restant, soit	fr.	86,000	»
se rattache aux <i>lignes reprises de la Société générale d'exploitation.</i>			
ENSEMBLE.	fr.	90,000	»

Ces chiffres d'augmentation ont été calculés d'après les données moyennes du réseau ancien et au prorata du mouvement présumé sur chacune de ces catégories de lignes.

Les crédits portés aux articles 81 et 82 peuvent être maintenus.

CHAPITRE VII.

ART. 88. — *Premier terme des pensions.*

L'amendement proposé à cet article et qui consiste à porter à 18,000 francs l'allocation primitive de 15,000 francs a été justifié dans la dépêche ministérielle du 8 avril dernier reproduite au commencement du rapport de la section centrale. Cette augmentation de crédit, qui constitue un accroissement de dépense pour le Trésor public, a été acceptée sans aucune observation.

PROJET DE LOI AMENDÉ.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Travaux publics, pour l'exercice 1871, est fixé à la somme de *quarante-sept millions six cent soixante-huit mille trente-six francs* (47,668,036 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Des traitements ou indemnités pour le personnel ne peuvent être prélevés sur les allocations destinées aux salaires ou à des travaux extraordinaires ou spéciaux.

Les dépenses pour le matériel, les fournitures de bureau, les papiers, les impressions, les achats et les réparations de meubles, le chauffage, l'éclairage, le loyer des locaux et les menues dépenses, ne peuvent être prélevées qu'à charge des allocations affectées aux dépenses de l'espèce à faire pour chacun de ces services.

(36)

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

POUR L'EXERCICE 1871.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I ^{er} . ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre.	21,000 »	•	1,100,465 »
2	— des fonctionnaires et employés	816,465 »	»	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et des employés de l'administration centrale	10,400 »	»	
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service	92,600 »	»	
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	85,000 »	15,000 »	
6	Honoraires des avocats du Département	50,000 »	»	
CHAPITRE II. PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS. SECTION 1 ^{re} . — Pons et chaussées.				
7	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles et subsides	5,200,080 »	•	
8	Travaux de plantations de toute nature le long des routes, à l'ex- ception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes	41,000 »	»	
SECTION 2. — Bâtimens civils.				
9	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État, ainsi que des bâtimens dont les lois mettent l'entretien à la charge de l'État; travaux d'amélioration, d'agran- dissement, de restauration, etc; achat et frais de conservation d'objets pour les fêtes et cérémonies publiques.	250,000 »	»	195,000 »
10	Travaux extraordinaires à exécuter aux bâtimens des Musées, au palais de Tervueren, à l'hôtel du gouvernement provincial à Bruxelles, à l'intérieur de divers bâtimens ministériels situés rue de la Loi; reconstruction de la partie ancienne du mur de clô- ture du palais de la rue Ducale; restauration et reconstruction d'une partie de l'ancien hôtel d'Assche et achèvement du nou- veau mur orné le long du jardin du palais royal à Bruxelles . . .	»	195,000 »	
SECTION 3. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des polders.				
11	Entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	794,600 »	614,450 »	
A REPORTER. . . . fr.		5,380,145 »	824,450 »	1,100,465 »

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	5,380,145 »	824,450 »	1,100,405 »
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.			
	<i>Bassin de la Meuse.</i>			
12	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg. .	»	32,500 »	
13	Ourthe	»	7,000 »	
14	Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé	»	12,000 »	
15	Canal de Maestricht à Bois-le-Duc	»	6,000 »	
16	— de jonction de la Meuse à l'Escaut	»	14,200 »	
17	— d'embranchement vers le camp de Beverloo	»	2,000 »	
18	— — vers Hasselt	»	5,000 »	
19	— — vers Turnhout	»	1,800 »	
20	Sambre canalisée.	»	35,000 »	
21	Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements	»	16,000 »	
	<i>Bassin de l'Escaut.</i>			
22	Escaut,	»	7,400 »	7,420,800 »
23	Canal de Mons à Condé.	»	6,000 »	
24	— de Pommerœul à Antoing	»	58,000 »	
25	Lys	»	700 »	
26	Canal de dérivation de la Lys.	»	16,000 »	
27	— de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de com- merce à Gand	»	10,400 »	
28	— d'écoulement des eaux du sud de Bruges	»	2,000 »	
29	— de Plasschendaete, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France, et canal de Langeleed.	»	11,300 »	
30	— de Gand à Terneuzen	»	2,000 »	
31	— de Selzaete à la mer du Nord	»	6,100 »	
32	Canaux le Moervaert et la Zuidleede	»	400 »	
33	Rupel	»	2,500 »	
34	Dyle et Demer	»	5,000 »	
	<i>Bassin de l'Yser.</i>			
35	Yser.	»	56,000 »	
	<i>Plantations.</i>			
36	Plantations nouvelles	10,000 »	»	
	A REPORTER. . . . fr.	5,390,145 »	1,140,050 »	8,530,274 »

POUR L'EXERCICE 1871.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	5,590,145 »	1,140,050 »	8,530,274 »
	<i>Bacs et bateaux de passage.</i>			
57	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances	55,000 »	»	
	SECTION 4. — Ports, côtes, phares et fanaux.			
58	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux	210,200 »	97,700 »	
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.			
39	Port d'Ostende	»	65,000 »	
40	Côtes	»	115,000 »	
41	Phares et fanaux.	»	1,000 »	
	SECTION 5. — Frais d'études et d'adjudications.			
42	Études de projets; frais de levée de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudications	28,000 »	»	
	SECTION 6. — Personnel des ponts et chaussées et des bâtiments civils.			
45	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacements	692,270 »	10,000 »	
44	Traitements et indemnités des chefs de bureau et commis, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées	695,909 »	15,000 »	
45	Traitements des architectes et autres agents du service spécial des bâtiments civils	29,000 »	»	
46	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil	12,000 »	»	
	CHAPITRE III.			
	MINES.			
	SECTION 1^{re}. — Personnel du conseil.			
47	Personnel du conseil des mines. — Traitements.	40,810 »	»	
48	— — — — — Frais de route	500 »	»	
49	— — — — — Matériel	1,800 »	»	
	SECTION 2. — Personnel du corps.			
50	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, et traitements des expéditionnaires employés par les ingénieurs.	209,000 »	»	528,910 »
51	Frais des jurys d'examen, des conseils de perfectionnement, et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines	10,000 »	»	
52	Confection de la carte générale des mines.	»	15,000 »	
	A REPORTER. fr.	7,352,434 »	1,434,750 »	8,859,184 »

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	7,552,434 "	1,454,750 "	8,859,184 "
	SECTION 3 -- Caisses de prévoyance.			
55	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement	45,000 "	"	
	SECTION 4. — Impressions, etc.			
54	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publica- tions de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences	7,000 "	"	
	CHAPITRE IV.			
	CHEMINS DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES.			
	SECTION 1 ^{re} . — Voies et travaux.			
53	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	651,940 "	"	
56	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	4,053,500 "	"	
57	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	5,097,200 "	"	
58	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers, loyers de locaux	1,500,030 "	"	
	SECTION 2 — Traction et matériel.			
59	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	507,980 "	"	
60	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	5,220,400 "	"	
61	Primes d'économie et de régularité.	115,000 "	"	
62	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	2,520,000 "	"	
65	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	6,011,400 "	"	
	SECTION 3. — Transports.			
64	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	5,747,930 "	"	
65	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	2,472,760 "	"	
66	Frais d'exploitation	1,218,500 "	"	38,690,420 "
67	Camionnage	910,000 "	"	
68	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux.	150,000 "	"	
69	Redevances aux compagnies	5,000 "	"	
	A REPORTER. fr.	39,194,124 "	1,454,750 "	47,549,604 "

POUR L'EXERCICE 1871.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	59,194,124 »	1,454,750 »	47,549,604 »
	SECTION 4. — Postes.			
70	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . .	1,434,100 »	»	
71	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes	1,950,000 »	»	
72	Transport des dépêches. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	750,000 »	»	
73	Indemnités à payer en cas de perte ou de spoliation de valeurs dé- clarées. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	10,000 »	»	
74	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie. . . .	511,500 »	»	
	SECTION 5. — Télégraphes.			
75	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . .	902,915 »	»	
76	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	454,000 »	»	
77	Entretien	180,000 »	»	
	SECTION 6. — Services en général.			
78	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . .	152,615 »	»	
79	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	104,600 »	»	
80	Matériel et fournitures de bureau.	490,000 »	»	
81	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'admi- nistration	20,000 »	»	
82	Conférences des chemins de fer belges. (Les crédits portés aux articles 2, 53, 59, 64, 70, 75 et 78, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	1,000 »	»	
	CHAPITRE V.			
	SECTION 1^{re}. — Commission des procédés nouveaux.			
83	Frais de route et de séjour.	1,000 »	»	
84	Matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc. . .	1,000 »	»	
	SECTION 2. — Commission des Annales des travaux publics.			7,000
85	Frais de route et de séjour.	800 »	»	
86	Publication du Recueil, frais de bureau, etc.	4,200 »	»	
	A REPORTER. . . . fr.	46,101,854 »	1,454,750 »	47,556,604 »

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS POUR 1871.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. . . . fr.	40,101,854 »	1,454,750 »	47,556,604 »
	CHAPITRE VI.			
87	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par me- sure générale ou pour un terme illimité	»	59,500 »	59,500 »
	CHAPITRE VII.			
88	Pensions : premier terme	18,000 »	»	18,000 »
	CHAPITRE VIII.			
89	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires, ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés	15,932 »	»	15,932 »
	CHAPITRE IX.			
90	Dépenses imprévues non libellées au Budget	18,000 »	»	18,000 »
	TOTAL DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS fr.	46,153,786 »	1,514,250 »	47,668,036 »

DÉVELOPPEMENTS

ou

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

pour l'exercice 1871.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	"	Traitement du Ministre. fr.
2	a.	} Secrétariat général et Régie fr. 140,680 "
	b.	
	c.	
	d.	
		Traitements des fonctionnaires et employés. fr. 119,209 "
		Chemins de fer, postes et télégraphes 429,625 "
		Surveillance des chemins de fer concédés 55,000 "
3	"	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et des employés.
4	"	Traitements des huissiers, messagers et concierges, et salaires des hommes de peine, des ouvriers, etc.
5	"	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses
6	"	Honoraires des avocats du Département
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.
CHAPITRE II.		
PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.		
PREMIÈRE SECTION.		
PONTS ET CHAUSSÉES.		
7	a.	Entretien ordinaire des routes et entretien de nouvelles sections en 1871 fr.
	b.	Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force majeure. — Payment de terrains cédés à la grande voirie, par suite de l'adoption de nouveaux plans d'alignement; travaux d'amélioration et reconstruction d'ouvrages d'art, etc.
	c.	Travaux de construction et de rectification de routes; allocation de subsides pour aider à l'établissement de chemins vicinaux de grande communication et de chaussées communales réunissant des routes de grande voirie, servant de raccordement aux stations de chemin de fer ou aboutissant à des canaux ou rivières
8	"	Plantations de toute nature le long des routes, à l'exception de celles comprises dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes
		TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. fr.
DEUXIÈME SECTION.		
BATIMENTS CIVILS.		
9	"	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État, ainsi que des bâtiments dont les lois mettent l'entretien à charge de l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc. — Achat et frais de conservation d'objets pour les fêtes et cérémonies publiques fr.
10	"	Travaux extraordinaires à exécuter aux bâtiments des Musées, au palais de Tervueren, à l'hôtel du gouvernement provincial à Bruxelles, à l'intérieur de divers hôtels ministériels situés rue de la Loi; reconstruction de la partie ancienne du mur de clôture du palais de la rue Ducale; restauration et reconstruction d'une partie de l'ancien hôtel d'Assche, et achèvement du nouveau mur orné construit le long du jardin du palais royal de Bruxelles
"	"	Travaux extraordinaires à divers bâtiments civils (pour mémoire).
"	"	Travaux de reconstruction et d'appropriation à exécuter aux bâtiments de l'hôtel du gouvernement provincial à Bruges (pour mémoire).
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1871.

PREMIER PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1871.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1871.			DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000 "	"	21,000 "	21,000 "	"	21,000 "	"	"	
724,505 "	"	724,505 "	159,500 "	"	816,465 "	91,960 "	"	
			121,700 "	"				
			500,265 "	"				
			53,000 "	"				
38,000 "	"	38,000 "	40,400 "	"	40,400 "	2,400 "	"	
65,800 "	"	65,800 "	92,600 "	"	92,600 "	28,800 "	"	
80,000 "	"	80,000 "	85,000 "	15,000 "	100,000 "	20,000 "	"	
50,000 "	"	50,000 "	50,000 "	"	50,000 "	"	"	
957,505 "	"	957,505 "	1,085,465 "	15,000 "	1,100,465 "	143,160 "	"	
2,009,080 "	"	2,009,080 "	2,009,080 "	"	2,009,080 "	"	"	
400,000 "	"	400,000 "	400,000 "	"	400,000 "	"	"	
800,000 "	"	800,000 "	800,000 "	"	800,000 "	"	"	
41,000 "	"	41,000 "	41,000 "	"	41,000 "	"	"	
5,250,080 "	"	5,250,080 "	5,250,080 "	"	5,250,000 "	"	"	
250,000 "	"	250,000 "	250,000 "	"	250,000 "	"	"	
"	195,000 "	195,000 "	"	195,000 "	195,000 "	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	"	
250,000 "	195,000 "	445,000 "	250,000 "	195,000 "	445,000 "	"	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES FOLDERS.		
<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation.</i>		
BASSIN DE LA MEUSE.		
a.		Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg. fr.
b.		Ourthe
c.		Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé
d.		— de Maestricht à Bois-le-Duc
e.		— de jonction de la Meuse à l'Escaut
f.		— d'embranchement vers le camp de Beverloo
g.		— — vers Hasselt
h.		— — vers Turnhout.
i.		— de Turnhout à Anvers, par St-Job in 't Goor.
j.		Sambre canalisée.
k.		Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements
BASSIN DE L'ESCAUT.		
l.		Escaut
m.		Canal de Mons à Condé
n.		— de Pommerœul à Antoing.
o.		Lys
p.		Canal de dérivation de la Lys.
q.		— de Roulers à la Lys
r.		— de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce à Gand
s.		— d'écoulement des eaux du sud de Bruges
t.		— de Plasschendaale, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France, et canal dit : <i>de Langeleed</i>
u.		— de Gand à Terneuzen
v.		— de Selzaete à la mer du Nord.
w.		Canaux le Moervaert et la Zuidleede
x.		Dendre
y.		Rupel
z.		Senne
a'.		Dyle et Demer
b'.		Petite Nèthe canalisée
c'.		Grande Nèthe.
BASSIN DE L'YSER.		
d'.		Yser.
		A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1871.

PREMIER PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1871.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1871.			DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
199,000 "	31,000 "							
3,000 "	"							
23,000 "	40,000 "							
30,000 "	"							
96,100 "	"							
8,500 "	"							
23,300 "	70,000 "							
7,000 "	"							
4,000 "	"							
74,400 "	30,000 "							
73,000 "	50,000 "							
23,600 "	7,700 "							
13,500 "	41,100 "							
20,700 "	50,400 "							
17,400 "	162,150 "	1,409,050 "	794,600 "	614,450 "	1,409,050 "	"		
29,500 "	30,600 "							
16,000 "	"							
23,900 "	43,500 "							
3,000 "	2,000 "							
5,100 "	200 "							
5,800 "	12,300 "							
27,050 "	25,000 "							
3,900 "	16,500 "							
300 "	"							
4,500 "	"							
2,250 "	"							
23,500 "	"							
12,000 "	"							
6,000 "	"							
7,000 "	"							
794,600 "	614,450 "	1,409,050 "	794,600 "	614,450 "	1,409,050 "	—	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
		<i>Travaux d'amélioration des canaux et rivières.</i>
		BASSIN DE LA MEUSE.
		Meuse.
		PROVINCE DE NAMUR.
	a.	Construction de perrés et travaux d'amélioration
		PROVINCE DE LIÈGE.
12	b.	Travaux divers d'amélioration, consistant notamment en empiérement de chemins de halage, construction de rampes d'abordage, établissement de pilots d'amarre, garde corps, etc.
		PROVINCE DE LIMBOURG.
	c.	Travaux divers d'amélioration au chemin de halage, bermes, ouvrages d'art, etc.
		Ourthe.
13	"	Travaux divers d'amélioration, consistant notamment dans la construction de jetées et de parties de chemins de halage aux endroits où il n'en existe pas
		<i>Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Fisé.</i>
14	•	Travaux divers d'amélioration, consistant notamment en bordages avec moellons, garde-corps, pavages, etc.
		<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>
15	a.	Travaux de renforcement des contre-digues et travaux divers d'amélioration
	b.	Agrandissement du bassin de Brée (supprimé)
		<i>Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.</i>
		1 ^{re} SECTION.
16	a.	Travaux divers d'amélioration
		2 ^{me} ET 3 ^{me} SECTIONS.
	b.	Travaux divers d'amélioration à exécuter notamment aux bassins de Herenthals et de Grobbendonck
		<i>Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.</i>
17	•	Renforcement éventuel des digues et contre-digues, et travaux divers d'amélioration.
		<i>Canal d'embranchement vers Hasselt.</i>
18	•	Renforcement éventuel des digues et contre-digues, et travaux divers d'amélioration.
		<i>Canal d'embranchement vers Turnhout.</i>
19	•	Travaux divers d'amélioration, consistant notamment en pavage aux abords des bassins de Turnhout et de Raevels.
		A REPORTER. . . . fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1871.

PREMIER PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1871.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1871.			DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
794,600 »	614,450 »	1,409,050 »	794,600 »	614,450 »	1,409,050 »	»	»	
»	10,000 »	52,500 »	»	10,000 »	52,500 »	»	»	
»	17,500 »		»	17,500 »		»	»	
»	25,000 »		»	25,000 »		»	»	
»	7,000 »	7,000 »	»	7,000 »	7,000 »	»	»	
»	12,000 »	12,000 »	»	12,000 »	12,000 »	»	»	
»	6,000 »	18,000 »	»	6,000 »	6,000 »	»	12,000 »	
»	12,000 »		»	»		»	»	
»	8,000 »	14,200 »	»	8,000 »	14,200 »	»	»	
»	6,200 »		»	6,200 »		»	»	
»	2,000 »	2,000 »	»	2,000 »	2,000 »	»	»	
»	5,000 »	5,000 »	»	5,000 »	5,000 »	»	»	
»	1,800 »	1,800 »	»	1,800 »	1,800 »	»	»	
794,600 »	726,950 »	1,521,550 »	794,600 »	714,950 »	1,509,550 »	»	12,000 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
		<i>Sambre canalisée.</i>	
		PROVINCE DE HAINAUT.	
20	a.	Construction de perrés, de murs de soutènement, pour la défense de la diguette de Pont-de-Loup, et travaux divers d'amélioration.	
		PROVINCE DE NAMUR.	
	b.	Construction de perrés et travaux divers d'amélioration	
		<i>Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements.</i>	
21	a.	Élargissement des pavages existants, et établissement de pavages sur les plates-formes des écluses et aux abords des ponts	
	b.	Construction de dépendances aux maisons éclusières et pontonnières (supprimé)	
	c.	Construction de perrés le long de la rivière la Samme, ainsi qu'en amont et en aval des écluses	
	d.	Élargissement et exhaussement des digues; acquisition de terrains et travaux divers d'amélioration	
		BASSIN DE L'ESCAUT.	
		<i>Escaut.</i>	
22	a.	Travaux divers d'amélioration dans la province de Hainaut	
	b.	Travaux secondaires d'amélioration dans la Flandre orientale	
		<i>Canal de Mons à Condé.</i>	
25	»	Prolongement des perrés existant dans la partie supérieure des talus du canal, et travaux divers d'amélioration.	
		<i>Canal de Pommerœul à Antoing.</i>	
24	»	Achèvement de l'empierrement de la digue gauche du canal, et travaux divers d'amélioration	
		<i>Lys.</i>	
25	»	Travaux secondaires d'amélioration	
		<i>Canal de dérivation de la Lys.</i>	
26	a.	Travaux divers d'amélioration dans la Flandre occidentale	
	b.	Établissement d'une palissade sur la crête de la jetée qui borde, du côté de l'ouest, le chenal de l'écluse maritime à Heyst	
	c.	Travaux divers d'amélioration dans la Flandre orientale, consistant notamment dans l'établissement d'un brise-glaces en amont du barrage aval de Schipdonck.	
		A REPORTER.	fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1871.

PREMIER PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1871.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1871.			DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
704,000 "	726,950 "	1,521,550 "	704,600 "	714,950 "	1,509,550 "	"	12,000 "	
"	50,000 "	55,000 "	"	30,000 "	55,000 "	"	"	
"	5,000 "		"	5,000 "		"	"	
"	5,500 "		"	5,500 "		"	"	
"	8,500 "	24,500 "	"	"	16,000 "	"	8,500 "	
"	2,600 "		"	2,000 "		"	"	
"	9,900 "		"	9,900 "		"	"	
"	7,000 "	7,400 "	"	7,000 "	7,400 "	"	"	
"	400 "		"	400 "		"	"	
"	6,000 "	6,000 "	"	6,000 "	6,000 "	"	"	
"	58,000 "	58,000 "	"	58,000 "	58,000 "	"	"	
"	700 "	700 "	"	700 "	700 "	"	"	
"	5,000 "	16,000 "	"	5,000 "	16,000 "	"	"	
"	7,000 "		"	7,000 "		"	"	
"	4,000 "		"	4,000 "		"	"	
704,600 "	854,550 "	1,649,150 "	704,600 "	851,050 "	1,628,650 "	"	20,500 "	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. fr.
		<i>Canal de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand</i>	
		PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.	
	a.	Travaux divers d'amélioration	
27		PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE	
	b.	Consolidation des berges du canal, au moyen de revêtements en briques; renforcement des digues dans les endroits les plus menacés, entre Bruges et Ostende, et travaux divers d'amélioration	
		*	
		<i>Canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges.</i>	
28	•	Travaux divers d'amélioration	
		<i>Canal de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France, et canal d'écoulement dit: de Langeleed.</i>	
29	•	Continuation des travaux d'empierrement du chemin de halage, et travaux secondaires d'amélioration	
		<i>Canal de Gand à Terneuzen.</i>	
30	•	Travaux divers d'amélioration	
		<i>Canal de Selzaete à la mer du Nord.</i>	
31	a.	Travaux divers d'amélioration, tant dans la province de la Flandre occidentale que dans celle de la Flandre orientale.	
	b.	Exhaussement et consolidation des piles et des murs de front de l'écluse maritime, à Heyst (supprimé)	
		<i>Canaux le Moervaert et la Zuidleede.</i>	
32	»	Travaux secondaires d'amélioration	
		<i>Rupel.</i>	
33	»	Continuation des travaux de construction de jetées longitudinales, pour relier les épis et provoquer la formation de nouvelles rives.	
		<i>Dyle et Demer.</i>	
34	»	Travaux secondaires d'amélioration.	
			A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1871.

PREMIER PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1871.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1871.			DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
794,600 »	854,550 »	1,649,150 »	794,600 »	854,050 »	1,628,650 »	»	20,500 »	
»	1,400 »		»	1,400 »				
		10,400 »			10,400 »	»	»	
»	9,000 »		»	9,000 »				
»	2,000 »	2,000 »	»	2,000 »	2,000 »	»	»	
»	11,500 »	11,500 »	»	11,500 »	11,500 »	»	»	
»	2,000 »	2,000 »	»	2,000 »	2,000 »	»	»	
»	6,400 »		»	6,400 »				
»	50,000 »	56,400 »	»	»	6,400 »	»	50,000 »	
»	400 »	400 »	»	400 »	400 »	»	»	
»	2,500 »	2,500 »	»	2,500 »	2,500 »	»	»	
»	5,000 »	5,000 »	»	5,000 »	5,000 »	»	»	
794,600 »	924,550 »	1,719,150 »	794,600 »	874,050 »	1,668,650 »	»	50,500 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		BASSIN DE L'YSER.
		Fser.
35	a.	Renforcement des talus au moyen de revêtements en briques
	b.	Continuation des travaux d'amélioration entre Rousbrughe et Knocke
		Plantations.
36	"	Plantations nouvelles
		Bacs et bateaux de passage.
37	"	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. fr.
		QUATRIÈME SECTION.
		PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUUX.
		Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.
38	a.	Port d'Ostende
	b.	Port de Nieuport.
	c.	Port de refuge de Blankenberghe
	d.	Côtes
	e.	Phares et fanaux.
		A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1871.

PREMIER PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1871.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1871.			DIFFÉRENCES.		Observations
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.	CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
794,600 "	924,550 "	1,719,150 "	794,600 "	874,030 "	1,668,630 "	"	50,500 "	
"	6,000 "	50,000 "	"	6,000 "	56,060 "	"	"	
"	50,000 "		"	50,000 "				
25,000 "	"	25,000 "	10,000 "	"	10,000 "	"	15,000 "	
35,000 "	"	35,000 "	35,000 "	"	35,000 "	"	"	
834,600 "	980,550 "	1,815,150 "	859,600 "	930,030 "	1,789,630 "	"	65,500 "	
68,600 "	80,700 "	307,900 "	68,600 "	80,000 "	307,900 "	"	"	
35,000 "	"		35,000 "	"				
5,000 "	5,000 "		5,000 "	5,000 "				
100,000 "	12,700 "		100,000 "	12,700 "				
1,600 "	"		1,600 "	"				
210,200 "	97,700 "	307,900 "	210,200 "	97,700 "	307,900 "	"	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>
		PORT D'OSTENDE.
39	•	Exhaussement d'une partie de l'estacade ouest et travaux de renouvellement; construction en maçonnerie de briques de la jetée basse de cette même partie d'estacade
		CÔTES.
40	a.	Continuation des travaux de consolidation des dunes, à Mariakerke
	b.	Continuation des travaux de construction de perrés maçonnés, en vue de garantir la côte contre l'action envahissante de la mer
		PHARES ET FANAUX.
41	•	Exécution de travaux et acquisition d'objets nécessaires pour améliorer les phares et fanaux des ports d'Ostende et de Nieuport.
		TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION. fr.
		CINQUIÈME SECTION.
		FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS. — ROUTES, BATIMENTS CIVILS, TRAVAUX HYDRAULIQUES. — CHEMINS DE FER EN CONSTRUCTION.
42	•	Études de projets; frais de levée de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudications fr.
		TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. fr.
		SIXIÈME SECTION.
		PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES ET DES BATIMENTS CIVILS.
43	•	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement
44	•	Traitements et indemnités des chefs de bureau et des commis, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées.
45	•	Traitements des architectes et autres agents du service spécial des bâtiments civils
46	•	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil
		TOTAL DE LA SIXIÈME SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1871.

PREMIER PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1871.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1871.			DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
210,200 »	97,700 »	307,900 »	210,200 »	97,700 »	307,900 »	»	»	
»	65,000 »	65,000 »	»	65,000 »	65,000 »	»	»	
»	25,000 »	113,000 »	»	25,000 »	113,000 »	»	»	
»	88,000 »		»	88,000 »		»	»	
»	1,000 »	1,000 »	»	1,000 »	1,000 »	»	»	
210,200 »	276,700 »	486,900 »	210,200 »	276,700 »	486,900 »	»	»	
28,000 »	»	28,000 »	28,000 »	»	28,000 »	»	»	
28,000 »	»	28,000 »	28,000 »	»	28,000 »	»	»	
689,270 »	10,000 »	699,270 »	692,270 »	10,000 »	a) 702,270 »	3,000 »	»	
709,579 »	13,000 »	722,579 »	695,909 »	13,000 »	b) 708,909 »	»	15,670 »	
»	»	»	29,000 »	»	c) 29,000 »	29,000 »	»	
12,000 »	»	12,000 »	12,000 »	»	12,000 »	»	»	
1,410,849 »	23,000 »	1,433,849 »	1,427,179 »	23,000 »	1,450,179 »	32,000 »	15,670 »	

a) Déduction faite d'un transfert de 9,000 francs à l'art. 45 nouveau.

b) id. 20,000 id. id.

c) Ce crédit nouveau est formé des deux transferts indiqués ci-dessus.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation du chapitre II.		
		1 ^{re} SECTION. — Ponts et chaussées.
		2 ^e — — Bâtiments civils
		3 ^e — — Service des canaux et rivières, etc.
		4 ^e — — Ports et côtes
		5 ^e — — Frais d'études, d'adjudications, etc.
		6 ^e — — Personnel des ponts et chaussées.
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.
CHAPITRE III.		
MINES.		
1^{re} SECTION. — Personnel du conseil.		
47	"	Personnel du conseil des mines. — Traitements.
48	"	— — — — — Frais de route
49	"	— — — — — Matériel
2^{me} SECTION. — Personnel du corps.		
50	"	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, salaires des expéditionnaires employés par les ingénieurs
51	"	Frais des jurys d'examen, des conseils de perfectionnement, et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines
52	"	Confection de la carte générale des mines.
3^{me} SECTION. — Caisses de prévoyance.		
53	"	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement.
4^{me} SECTION. — Impressions, etc.		
54	"	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publication de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1871.

PREMIER PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1871.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1871.			DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,250,080 »	»	5,250,080 »	5,250,080 »	»	5,250,080 »	»	»	
250,000 »	195,000 »	445,000 »	250,000 »	195,000 »	445,000 »	»	»	
854,600 »	980,550 »	1,835,150 »	850,600 »	950,050 »	1,769,650 »	»	65,500 »	
210,200 »	276,700 »	486,900 »	210,200 »	276,700 »	486,900 »	»	»	
28,000 »	»	28,000 »	28,000 »	»	28,000 »	»	»	
1,410,849 »	25,000 »	1,435,849 »	1,427,179 »	25,000 »	1,450,179 »	16,550 »	»	
6,005,729 »	1,475,250 »	7,478,979 »	6,005,059 »	1,424,750 »	7,429,809 »	16,550 »	65,500 »	
DIMINUTION fr.						49,170 »		
40,810 »	»	40,810 »	40,810 »	»	40,810 »	»	»	
500 »	»	500 »	500 »	»	500 »	»	»	
1,800 »	»	1,800 »	1,800 »	»	1,800 »	»	»	
209,000 »	»	209,000 »	209,000 »	»	209,000 »	»	»	
10,000 »	»	10,000 »	10,000 »	»	10,000 »	»	»	
»	15,000 »	15,000 »	»	15,000 »	15,000 »	»	»	
45,000 »	»	45,000 »	45,000 »	»	45,000 »	»	»	
7,000 »	»	7,000 »	7,000 »	»	7,000 »	»	»	
513,910 »	15,000 »	528,910 »	513,910 »	»	528,910 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IV. CHEMINS DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES. — PREMIÈRE SECTION. VOIES ET TRAVAUX. <i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
55	a.	Direction centrale du service
	b.	Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc.
	c.	Constructions nouvelles et entretien des bâtiments et dépendances.
	d.	Indemnités, frais de déplacement, intérim et travaux extraordinaires
<i>Salaires des agents payés à la journée ou par mois :</i>		
56	a.	Surveillance et police de la route (surveillants, piqueurs, gardes-barrières, gardes-tunnels, gardes-signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.)
	b.	Entretien ordinaire de la route, réception et placement des billes et rails, etc. (chefs-poseurs, terrassiers, poseurs, maçons, charpentiers, etc.)
<i>Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie :</i>		
57	a.	Fourniture de billes.
	b.	— de rails et accessoires
	c.	— de plates-formes, excentriques, croisements, traverses à niveau, ponts à bascule
<i>Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux :</i>		
58	a.	Matériaux et main-d'œuvre pour réparation des ouvrages d'art de la route, des stations, bâtiments et dépendances.
	b.	Travaux d'amélioration et d'entretien extraordinaire
	c.	Fourniture et réparation d'outils, d'ustensiles, de signaux, d'objets de matériel, de mobilier et divers.
	d.	Loyers de locaux pour bureaux à l'intérieur des villes et pour logement de chefs de station qui n'habitent pas un bâtiment de l'Etat
		TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. fr.
»		Sommes reportées du Budget pour ordre à ajouter aux crédits du projet primitif fr.
		ENSEMBLE. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1871.

PREMIER PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1871.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1871.			DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.	CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
64,140 »	»		79,440 »	»				
242,400 »	»		405,700 »	»				
98,200 »	»	433,740 »	119,700 »	»	651,940 »	218,200 »		
29,000 »	»		47,100 »	»				
1,912,500 »	»		2,758,500 »	»				
952,700 »	»	2,845,000 »	1,293,200 »	»	4,033,500 »	1,188,500 »		
1,000,500 »	200,000 »		1,408,500 »	»				
718,500 »	»	2,192,500 »	1,555,600 »	»	3,097,200 »	904,700 »		
275,500 »	»		555,100 »	»				
694,000 »	»		893,700 »	»				
270,000 »	»		275,500 »	»				
55,430 »	»	1,073,430 »	72,080 »	»	1,500,080 »	226,600 »		
54,000 »	»		59,000 »	»				
6,544,720 »	200,000 »	6,544,720 »	9,082,720 »	»	9,082,720 »	2,538,000 »		
113,000 »	»	113,000 »	»	»	»	»	»	
6,457,720 »	»	6,657,720 »	»	»	»	»	»	
Ce qui réduit la différence en plus à fr.						2,425,000 »		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES:
DEUXIÈME SECTION.		
TRACTION ET MATÉRIEL.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
59	a.	Direction centrale du service
	b.	Traction — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations, approvisionnements . . .
	c.	Arsenal. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire
<i>Salaires des agents payés à la journée ou par mois :</i>		
60	a.	Traction des convois (machinistes et chauffeurs)
	b.	Entretien, visite et réparations ordinaires des locomotives, tenders, voitures, waggons, etc., dans les stations . .
	c.	Grandes réparations du matériel en général à l'arsenal
	d.	Renouvellement et amélioration du matériel
	e.	Agents en service général (veilleurs, pompeurs, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manœuvres, etc.) . .
<i>Primes d'économie et de régularité :</i>		
61	a.	Pour économie constatée dans la consommation du charbon
	b.	Pour encourager la marche régulière des convois
<i>Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois :</i>		
62	a.	Combustible. — Houille, briquettes, bois d'allumage, etc.
	b.	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation
<i>Entretien, réparation et renouvellement du matériel. (Matières, pièces de rechange, ustensiles, outils, engins, éclairage des ateliers et fournitures diverses.)</i>		
63	a.	Entretien, visite et réparation des locomotives, tenders, voitures, waggons, matériel fixe, mobilier, etc
	b.	Renouvellement et amélioration du matériel
	c.	Entretien et renouvellement de bureaux ambulants pour le service des postes
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.
		Sommes reportées du Budget pour ordre à ajouter aux crédits du projet primitif
		ENSEMBLE. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1871.

PREMIER PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1871.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1871.			DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
95,080 »	»	386,880 »	152,680 »	»	507,980 »	121,100 »	»	
169,850 »	»		216,950 »	»				
105,050 »	»		153,450 »	»				
16,900 »	»		24,900 »	»				
900,000 »	»	3,847,000 »	1,215,000 »	»	5,920,400 »	1,375,400 »	»	
822,000 »	»		1,125,000 »	»				
850,000 »	»		1,168,400 »	»				
470,000 »	»		549,000 »	»				
805,000 »	»	1,560,000 »	1,165,000 »	»	2,520,000 »	760,000 »	»	
70,000 »	»		94,000 »	»				
37,000 »	»		49,000 »	»				
1,205,000 »	»		1,790,000 »	»				
355,000 »	»	4,665,800 »	530,000 »	»	6,011,400 »	1,547,600 »	»	
2,340,800 »	»		2,983,500 »	»				
2,298,000 »	»		2,997,900 »	»				
25,000 »	»		50,000 »	»				
10,564,680 »	»	10,564,680 »	14,202,780 »	»	14,202,780 »	3,638,100 »	»	
190,000 »	»	190,000 »	»	»	»	»	»	
10,754,680 »	»	10,754,680 »	»	»	»	»	»	
Ce qui réduit la différence en plus à. fr.						3,448,100 »	»	

a) Y compris une somme de 25,400 francs transférée de l'art. 55.
b) Après déduction d'une somme de 25,400 francs transférée à l'art. 60.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
TRANSPORTS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
64	a.	Direction centrale du service
	b.	Mouvement. — Surveillance des convois; répartition des wagons; convoi des voyageurs et des marchandises.
	c.	Traffic. — Surveillance du service; distribution des coupons; inscription des bagages et des marchandises; factage; pertes et avaries; relations internationales, etc.
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements; intérim, travail extraordinaire, dévouements des gardes-convois, etc.
<i>Salaires des agents payés à la journée ou par mois et des manœuvres :</i>		
65	a.	Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc.
	b.	Formation des convois; nettoyage des bureaux; portiers, gardiens, gardes-freins, veilleurs, etc.
	c.	Manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords
<i>Frais d'exploitation :</i>		
66	a.	Matériel et consommation pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, etc.
	b.	Consommations diverses pour nettoyage, arrimage, etc; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement; outils, ustensiles, etc.
	c.	Usage des stations mixtes appartenant aux compagnies; autres dépenses analogues.
67	a.	Camionnage. — Prise et remise à domicile des marchandises
68	a.	Pertes et avaries. — Indemnités aux ayants droit et frais d'expertise, de procédure, etc; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer
69	a.	Redevances aux compagnies, pour l'usage de leur matériel.
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. fr.
		Sommes reportées du Budget pour ordre à ajouter aux crédits du projet primitif
		ENSEMBLE. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1871.

PREMIER PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1871.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1871.			DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
210,700	»		245,400	»				
871,850	»		1,212,600	»				
		2,728,950			5,747,950	1,019,000	»	
1,508,780	»		2,195,150	»				
77,600	»		98,800	»				
1,156,260	»		1,602,060	»				
502,000	»	1,781,260	695,600	»	2,472,760	688,500	»	
126,000	»		175,100	»				
666,500	»		952,500	»				
147,000	»	828,500	215,000	»	1,218,500	590,000	»	
15,000	»		71,000	»				
450,000	»	450,000	910,000	»	910,000	480,000	»	
100,000	»	100,000	150,000	»	150,000	50,000	»	
5,000	»	5,000	5,000	»	5,000	»	»	
5,876,690	»	5,876,690	8,504,190	»	8,504,190	2,627,500	»	
1,063,000	»	1,063,000	»	»	»	»	»	
6,959,690	»	6,959,690	»	»	»	»	»	
Ce qui réduit la différence en plus à . . . fr.						1,564,500	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
QUATRIÈME SECTION.		
POSTES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
70	a.	Direction centrale. — Surveillance et contrôle
	b.	Bureaux de perception et de distribution
	c.	Bureaux ambulants
<i>Traitements et indemnités des facteurs :</i>		
71	a.	Distribution des correspondances, journaux, etc., dans les villes desservies par un bureau de perception (facteurs de ville).
	b.	Distribution des correspondances, journaux, etc., dans les communes rurales (facteurs ruraux)
	c.	Indemnités, frais de remplacement, aides-facteurs temporaires, etc.
<i>Transport des dépêches :</i>		
72	a.	Entreprises spéciales de transport des dépêches
	b.	Indemnités ou subsides pour transport des dépêches par services affluents, messageries et bateaux à vapeur
	c.	Transport des dépêches par des piétons. — Transports extraordinaires, entreposage, passages d'eau, menues dépenses
	d.	Frais de traction de bureaux ambulants sur les lignes concédées
	e.	Indemnité à payer éventuellement à la compagnie concessionnaire de la ligne des paquebots belges, sur le Brésil et la Plata, pour compléter, jusqu'à concurrence de 250,000 francs, le produit des taxes maritimes des correspondances transportées par le service (<i>crédit non limitatif</i>)
73	"	Indemnités à payer en cas de perte ou de spoliation de valeurs déclarées. (<i>Crédit non limitatif</i>)
74	"	<i>Matériel.</i> — Papiers, impressions, publications, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie, entretien et appropriation des bâtiments de l'État, fourniture et entretien de mobilier, menues dépenses
TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION. fr.		
CINQUIÈME SECTION.		
TÉLÉGRAPHES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
75	a.	Direction centrale et surveillance du service
	b.	Bureaux de transmission et de réception, frais de loyer, de déplacements et d'intérims, et indemnités pour travail extraordinaire, etc.
76	"	<i>Salaires des agents payés à la journée ou par mois.</i>
77	"	<i>Entretien des lignes et des appareils, mobilier et consommations diverses, etc.</i>
TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1871.

PREMIER PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1871.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1871.			DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
178,050	"	1,408,800	180,150	"	1,434,100	25,500	"	
1,047,450	"		1,002,450	"				
185,500	"		191,500	"				
678,800	"	1,880,000	697,800	"	1,950,000	41,000	"	
1,070,450	"		1,089,950	"				
159,750	"		142,250	"				
49,525	"	712,000	47,520	"	750,000	18,000	"	
405,516	"		415,520	"				
75,953	"		75,240	"				
54,125	"	10,000	44,120	"	10,000	"	"	
150,000	"		150,000	"				
10,000	"		10,000	"				
481,500	"	481,500	511,500	"	511,500	50,000	"	
4,501,500	"	4,501,500	4,615,600	"	4,615,600	114,500	"	
159,200	"	837,115	151,700	"	902,915	65,800	"	
697,915	"		751,215	"				
417,500	"		434,000	"				
165,000	"	165,000	180,000	"	180,000	15,000	"	
1,419,615	"	1,419,615	1,516,915	"	1,516,915	97,500	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
SIXIÈME SECTION.		
SERVICES EN GÉNÉRAL. (<i>Chemins de fer, postes et télégraphes.</i>)		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
78	a.	Surveillance et contrôle des gestions comptables, atelier du timbre, masse d'habillement, magasin central et dépôts de réception
	b.	Indemnités. — Frais de déplacements et d'intérim, travail extraordinaire, etc.
<i>Salaires des agents payés à la journée ou par mois :</i>		
	a.	Entretien et classement des approvisionnements, et délivrance aux dépôts, etc., par le magasin central
79	b.	Déchargement, pesage, comptage et mesurage des approvisionnements présentés en réception.
	c.	Fabrication de timbres-poste et de coupons Edmond'son, etc.
80	*	<i>Matériel et fournitures de bureau pour tous les services, à l'exception de celui des postes. — Papiers, impres- sions, publications, mobilier et fournitures de bureau, frais de loyer et de régie aux agents du chemin de fer et du télégraphe, dont les bureaux ne sont pas installés dans un local de l'État, ou qui sont tenus à pourvoir au chauffage et à l'éclairage de leurs bureaux; menues dépenses</i>
81	"	<i>Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration</i>
82	"	<i>Conférences des chemins de fer belges</i> (Les crédits portés aux articles 2, litt. C, 35, 39, 64, 70, 75 et 78, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)
		TOTAL DE LA SIXIÈME SECTION. fr.
Récapitulation du chapitre IV.		
1 ^{re} SECTION. — Voies et travaux		
2 ^e — — Traction et matériel		
3 ^e — — Transports		
4 ^e — — Postes		
5 ^e — — Télégraphes		
6 ^e — — Services en général. (<i>Chemins de fer, postes et télégraphes.</i>)		
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1871.

PREMIER PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1871.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1871			DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION	
114,715 "	"	127,515 "	156,415 "	"	152,615 "	23,500 "	"	
12,600 "	"		16,200 "	"				
29,300 "	"	79,600 "	41,000 "	"	101,600 "	23,000 "	"	
20,300 "	"		29,000 "	"				
29,800 "	"		34,600 "	"				
400,000 "	"	400,000 "	490,000 "	"	490,000 "	90,000 "	"	
20,000 "	"	20,000 "	20,000 "	"	20,000 "	"	"	
1,000 "	"	1,000 "	1,000 "	"	1,000 "	"	"	
627,915 "	"	627,915 "	768,215 "	"	768,215 "	140,500 "	"	
6,457,720 "	200,000 "	6,657,720 "	9,082,720 "	"	9,082,720 "	2,425,000 "	"	
10,754,680 "	"	10,754,680 "	14,202,780 "	"	14,202,780 "	3,448,100 "	"	
6,939,690 "	"	6,939,690 "	8,501,190 "	"	8,501,190 "	1,564,500 "	"	
4,501,500 "	"	4,501,500 "	4,615,600 "	"	4,615,600 "	114,500 "	"	
1,419,615 "	"	1,419,615 "	1,516,915 "	"	1,516,915 "	97,500 "	"	
627,915 "	"	627,915 "	768,215 "	"	768,215 "	140,500 "	"	
50,700,920 "	200,000 "	50,900,920 "	58,690,420 "	"	58,690,420 "	7,789,500 "	"	
AUGMENTATION fr.						7,789,500 "		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
COMMISSIONS.		
1^{re} SECTION. — Commission des procédés nouveaux.		
83	"	Frais de route et de séjour.
84	"	Matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc.
2^{me} SECTION. — Commission des Annales des travaux publics.		
85	"	Frais de route et de séjour.
86	"	Publication du recueil, frais de bureau, etc.
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
87	"	Traitements des fonctionnaires et employés des divers services, mis en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
PENSIONS.		
88	"	Premier terme des pensions conférées à des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère des Travaux publics
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
CHAPITRE VIII.		
SECOURS.		
89	"	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
CHAPITRE IX.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
90	"	Dépenses imprévues non libellées au Budget.
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1871.

PREMIER PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1871.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1871.			DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION	
1,000 »	»	1,000 »	1,000 »	»	1,000 »	»	»	
1,000 »	»	1,000 »	1,000 »	»	1,000 »	»	»	
800 »	»	800 »	800 »	»	800 »	»	»	
4,200 »	»	4,200 »	4,200 »	»	4,200 »	»	»	
7,000 »	»	7,000 »	7,000 »	»	7,000 »	»	»	
»	59,500 »	59,500 »	»	59,500 »	59,500 »	»	»	
»	59,500 »	59,500 »	»	59,500 »	59,500 »	»	»	
15,000 »	»	15,000 »	18,000 »	»	18,000 »	5,000 »	»	
15,000 »	»	15,000 »	18,000 »	»	18,000 »	5,000 »	»	
15,952 »	»	15,952 »	15,952 »	»	15,952 »	»	»	
15,952 »	»	15,952 »	15,952 »	»	15,952 »	»	»	
18,000 »	»	18,000 »	18,000 »	»	18,000 »	»	»	
18,000 »	»	18,000 »	18,000 »	»	18,090 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
Récapitulation.		
I.	50	Administration centrale
II.	ib.	Ponts et chaussées
III.	64	Mines
IV.	66	Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes
V.	76	Commissions des procédés nouveaux et des Annales des travaux publics
VI.	ib.	Traitements de disponibilité
VII.	ib.	Pensions
VIII.	ib.	Secours.
IX.	ib.	Dépenses imprévues.
		TOTAL DU BUDGET.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1871.

PREMIER PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1871.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1871.			DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
957,305	"	957,305	1,085,465	15,000	1,100,465	143,160	"	
6,005,729	1,475,250	7,478,979	6,005,059	1,424,750	7,429,809	"	49,170	"
315,910	15,000	328,910	315,910	15,000	328,910	"	"	
30,700,920	200,000	30,900,920	38,690,420	"	38,690,420	7,789,500	"	
7,000	"	7,000	7,000	"	7,000	"	"	
"	59,500	59,500	"	59,500	59,500	"	"	
15,000	"	15,000	18,000	"	18,000	3,000	"	
15,952	"	15,952	15,952	"	15,952	"	"	
18,000	"	18,000	18,000	"	18,000	"	"	
38,031,790	1,749,750	39,781,540	46,155,786	1,514,250	47,668,036	7,935,680	49,170	
AUGMENTATION. fr.						7,886,490	"	